Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences.** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2021-594** **27/07/2021**

Date de mise en application : 01/01/2022
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2020-511 du 12/08/2020 : Note d'orientation pour la formation continue 2021-2022-2023
Nombre d'annexes : 2

Objet : Note d'orientation pour la formation continue 2022-2023-2024.

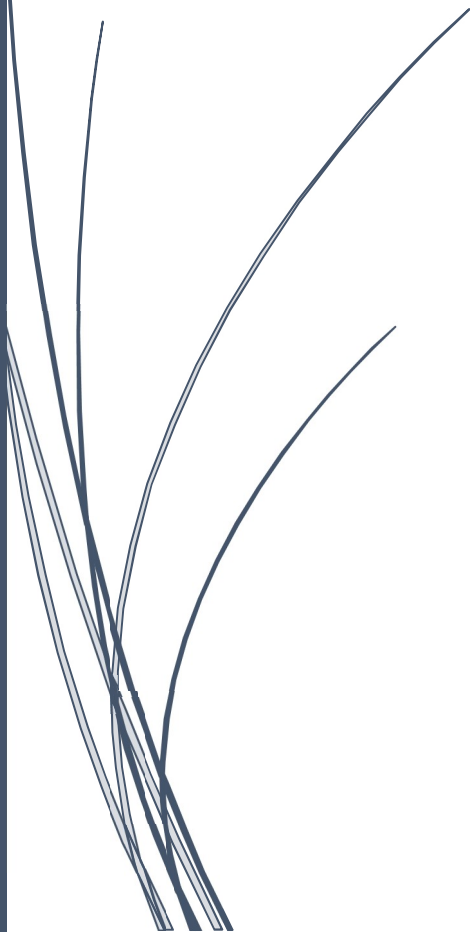
Destinataires d'exécution
DRAAF / DAAF / DDT(M) / DD(CS)PP EPLEFPA Etablissements d'enseignement supérieur agricole Pour informations : CNEAP, UNMFREO, UNREP

Résumé : La présente note de service identifie les orientations prioritaires en matière de formation continue au sein du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour la période 2022 à 2024.

09/07/2021

NOTE D'ORIENTATION TRIENNALE POUR LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

Période 2022-2023-2024



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

INTRODUCTION

La note d'orientation triennale pour la formation continue des personnels est **le document stratégique de référence** pour la politique de formation continue du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

La note d'orientation est destinée, d'une part, à l'ensemble des acteurs de la formation continue (délégués régionaux à la formation continue (DRFC), responsables locaux de formation (RLF), ingénieurs généraux d'appui aux personnes et aux structures (IGAPS), écoles et instituts de formation du ministère, personnels encadrants…) et, d'autre part, aux bénéficiaires de l'offre de formation continue. Elle constitue un guide pour l'accompagnement en formation de l'ensemble des personnels du ministère, en poste en administration centrale (AC), en services déconcentrés (SD) et dans les établissements d'enseignement agricole (**annexe 1)** sur l'organisation de la formation continue au MAA). La note d'orientation est, notamment, le document de référence pour l'élaboration par les D(R)AAF du document régional de formation (DRF).

La note d'orientation est actualisée, chaque année, dans le cadre d'un travail collaboratif conduit avec les différentes directions, services et établissements d'enseignement supérieur agricole du MAA. Elle est examinée par le comité d'orientation de la formation continue puis par le comité technique ministériel - section spécialisée formation continue[1]. Compte tenu de la priorité donnée à la formation continue, les crédits dédiés, dans le cadre du programme 215, sont reconduits à périmètre constant. La note comporte également un tableau associant les compétences attendues au regard des orientations prioritaires retenues (**annexe 2**). Ce document permet, in fine, d'adapter l'offre de formation nationale (PNF[2]) et/ou régionale (PRF[3]) aux besoins identifiés en terme d'acquisition ou de consolidation des compétences.

La traduction opérationnelle de la présente note d'orientation, en terme d'actions de formation continue, s'opère en premier lieu via l'actualisation de l'offre de formation « métier » et « transverse » consolidée, notamment, dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'INFOMA et les écoles de l'enseignement supérieur agricole. Une note de service annuelle précise l'ouverture des sessions de formation du PNF, accessibles sur le site Internet du MAA ainsi que les modalités d'inscription des agents. Ces informations sont disponibles sur le site FORMCO du ministère : www.formco.agriculture.gouv.fr.

Dans ce cadre, l'entretien professionnel est un exercice essentiel pour établir l'expression des besoins en matière de formation, dans un dialogue de proximité entre l'agent et son supérieur hiérarchique, appuyé par les outils précédemment cités.

Pour ce faire, il importe de veiller à la diffusion la plus large de l'offre de formation, afin d'accompagner de manière adaptée le développement et le renforcement des compétences utiles que ce soit en situation de prise de poste, d'approfondissement de compétences, d'adaptation aux transitions ou de préparation à une évolution professionnelle. A ce titre, l'accès aux préparations de concours et examens est un levier qu'il convient de mobiliser, en cohérence avec les projets d'évolution professionnelle. Les acteurs du dispositif de formation veilleront plus largement à permettre l'accès à la formation de manière homogène selon les territoires, les catégories et les univers professionnels. Ils constituent également un appui à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement individualisés (bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, compte personnel de formation…).

Les axes prioritaires en matière de formation sur la période considérée concernent d'une part les enjeux transversaux, généraux ou spécifiques au domaine de la formation continue (I), d'autre part les enjeux de

1 Réunions en visio-conférences au regard du contexte de la crise sanitaire du COVID 19.

2 **PNF :** programme national de formation

3 **PRF :** plan régional de formation

développement des compétences en regard des orientations stratégiques des politiques publiques portées par le MAA (II).

I) ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET ENJEUX TRANSVERSAUX DE LA FORMATION CONTINUE

La politique de formation continue du MAA s'inscrit dans le contexte de la transformation de la fonction publique portée par le plan de transformation ministériel (PTM). Avec la mise en œuvre des actions issues des États généraux de l'alimentation et de la loi EGALIM[2], il constitue le cadre d'intervention des politiques publiques relevant du MAA. La circulaire du Premier ministre du 10 mars 2021 sur les mesures de déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines ainsi que la feuille de route interministérielle des préfets en date du 19 avril 2021 viennent compléter ce cadre. Par ailleurs, le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie, initié par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), constitue la référence d'application pour les formations de nature transversale.

1) Le Schéma directeur de la formation continue tout au long de la vie (SD-FPTLV)

Le SD-FPTLV définit, au travers de 5 axes fédérateurs, le cadre de l'action des ministères pour la formation continue. Le MAA met en œuvre la déclinaison de ces axes sur son périmètre, qui est plus particulièrement développée au point II-chantier 6 de la présente note.

AXE 1- Porter les valeurs et les principes de la République : fédérer les agents autour d'une conception partagée des valeurs de l'action publique, telles que l'égalité, la diversité, la laïcité, la déontologie, l'éthique. Plus spécifiquement pour le MAA, le déploiement des actions du plan relatif à la double-labellisation égalité-diversité, obtenue en octobre 2020, doit se poursuivre conformément aux objectifs fixés.

AXE 2- Accélérer la transformation numérique de l'Etat : faciliter et sécuriser la transition numérique et l'utilisation des outils informatiques comme leviers de la transformation au bénéfice des usagers et des agents (cf. plan numérique du MAA).

AXE 3- Consolider la fonction et les postures managériales : poursuivre et consolider la mise en œuvre du plan managérial du MAA, en développant les compétences managériales, des primo-encadrants comme des cadres plus expérimentés, en faisant évoluer les pratiques d'animation d'équipe (travail à distance, co-développement...), tout en accompagnant les cadres dans la mise en œuvre des projets de transformation et en favorisant une culture du dialogue social et de la négociation.

AXE 4- Accompagner le développement professionnel : mobiliser, préserver et développer, dans une approche individualisée, les compétences transversales et « métier » des agents, identifier les compétences nouvelles à développer et accompagner les agents dans leurs transitions professionnelles notamment lorsqu'elles sont induites par l'adaptation de l'organisation territoriale et/ou du fonctionnement des services dans un contexte de restructuration.

AXE 5- Piloter la politique interministérielle de formation : développer la mise en place de formations mutualisées, y compris au niveau territorial, le recours à des marchés interministériels, et contribuer au développement de la e-formation au travers notamment du projet Mentor (plateforme interministérielle de e-formation mutualisée).

Au service de ces objectifs la formation continue au MAA s'inscrit plus généralement dans une démarche de développement de l'évaluation de la qualité et de la performance de la formation, au bénéfice du développement des compétences de l'ensemble des agents du MAA.

2) La valorisation des formations « métier » dans le contexte de l'interministérialité

La qualité et l'adaptation de l'offre de formation « métier » constituent des priorités, afin de permettre l'acquisition ou la consolidation des compétences nécessaires à la mise en place des politiques publiques portées par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Cette offre, concernant tous les secteurs d'activité du MAA, s'adresse particulièrement aux agents exerçant leurs missions au sein des services déconcentrés et dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Dans le contexte de la création des secrétariats généraux communs, le maintien de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de formation « métier » est un enjeu majeur pour le MAA, qui implique la coordination des actions au niveau territorial et la mise en place des procédures et outils adéquats.

Le dispositif de la formation continue du MAA s'appuie sur les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) qui ont, notamment, pour mission de mettre en place et de coordonner l'activité de la formation continue du niveau régional en lien avec les responsables locaux de formation (RLF) dans les services déconcentrés et les EPLEFPA.

3) La digitalisation et l'évolution de la pratique de la formation continue

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'offre multimodale de formation du MAA a évolué, avec la mise en place de classes virtuelles, en complément des FOAD[4] déjà existantes et nécessite un accompagnement des agents et des formateurs. La DGAFP est en cours de définition d'un cadre d'usage de la formation digitale destiné aux agents et dont le MAA assurera la déclinaison au sein de sa communauté de travail.

L 'objectif est, tout en consolidant une offre en présentiel de qualité, notamment pour les formations « métier », d'atteindre une offre en ligne de 30% d'ici 5 ans (distanciel et hybride), permettant la mise en œuvre d'innovations pédagogiques (formats courts, modularité, pédagogie active…). L'action du MAA s'inscrit dans le cadre interministériel de développement de la digitalisation de la formation continue et, notamment, au travers de sa contribution à la mise en place de la plateforme numérique de e-formation interministérielle Mentor qui se mettra en place progressivement au cours du second semestre 2021 et qui donnera lieu à un dispositif d'accompagnement dédié.

Par ailleurs, l'outil RenoiRH formation va être déployé à l'automne 2021, ce qui conduira à l'adaptation des modalités de traitement opérationnel des formations, avec des mesures d'accompagnement dédiées.

4) Le renforcement des actions en faveur de la diversité, de l'égalité, de la laïcité et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Les labels Diversité et Egalité professionnelle ont été attribués au ministère chargé de l'agriculture en octobre 2020. Dans ce cadre, le déploiement du plan de formation doit être poursuivi avec détermination, notamment concernant la liste des publics prioritaires définie dans le cadre du plan national correspondant ;

4 FOAD : formations ouvertes et/ou à distance

ainsi, l'ensemble de l'encadrement, des personnels chargés des ressources humaines, des représentants des organisations syndicales, des membres des jurys de concours doivent suivre les formations adéquates.

Quatre domaines sont concernés : « Diversité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes », « Recruter sans discriminer », « Egalité entre les femmes et les hommes », « Lutte contre les violences sexuelles et sexistes », complétés par le thème « Laïcité et neutralité des agents publics ».

II- ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES FORMATIONS DITES « METIER »

Les six chantiers du plan de transformation ministériel couvrent l'ensemble du périmètre des missions du MAA et structurent la présentation des orientations stratégiques pour la formation continue « métier ». Les objectifs de formation, à granulométrie plus fine sont présentés, par secteur d'activité, dans le tableau des missions et compétences (**annexe 2**).

Pour répondre aux défis actuels, il convient de renforcer les outils de gestion des risques et des crises agricoles (sanitaires, alimentaires et économiques) et, plus largement, de renforcer les outils de pilotage de la Politique Agricole Commune (PAC). La relation avec le consommateur implique, notamment, le renforcement des inspections et des contrôles sanitaires, un engagement fort pour une transition agri-environnementale, ainsi que la simplification et une dématérialisation de qualité des démarches qui s'inscrivent dans le plan de transformation numérique du MAA. L'enseignement agricole et la recherche sont également des piliers de ce plan de transformation. Le plan de relance économique gouvernemental, volet « transition agricole, alimentation et forêt » vient renforcer la place de l'agro-écologie et de la prise en compte du changement climatique et mettre l'accent sur l'accompagnement de la chaîne alimentaire et des agriculteurs.

Chantier 1 PTM - Assurer la transition vers une agriculture performante aux plans économique, social, environnemental et sanitaire

Ce chantier couvre aussi les secteurs de la forêt et du bois ainsi que des pêches maritimes et de l'aquaculture.

AXE 1.1- Consolider l'appui aux entreprises et aux filières, sur le plan économique et financier, de l'amont vers l'aval par le développement des compétences portant sur l'analyse et la mise en œuvre des outils financiers et réglementaires ainsi que sur la pratique des outils professionnels et la gestion des données.

AXE 1.2- Renforcer la connaissance des dispositifs et des acteurs favorisant une alimentation durable sûre, saine, de bonne qualité et accessible, notamment par la mise en œuvre des programmes PNA[5], PNNS[6], PNSE[7].

5 PNA : Programme National de l'Alimentation

6 PNNS : Programme National Nutrition Santé

7 Programme National Santé Environnement

AXE 1.3- Accompagner le développement de la transition écologique et alimentaire :

- **Savoir mobiliser les dispositifs du volet agricole du plan de relance afin d'accélérer la transition agro-écologique, reconquérir notre souveraineté alimentaire et accompagner la forêt dans l'adaptation au changement climatique.**

- **Savoir accompagner et promouvoir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, comprendre les enjeux liés à l'adaptation des forêts au changement climatique et le rôle de la filière forêt-bois** dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone et la transition vers une économie décarbonée, notamment par la production de bois de qualité et la mobilisation des bois, connaître et savoir promouvoir les aménités positives de la forêt (eau, air, sols, carbone…) ; connaître les dispositifs et leviers de l'action publique et des initiatives privées dans ces divers domaines.

- **Favoriser l'intégration des enjeux de la transition écologique liés au domaine marin et aquacole et à l'économie « bleue »** ; comprendre les enjeux et connaître les dispositifs de lutte et les leviers d'action concernant les pollutions marines, en particulier celles engendrées par les plastiques et déchets variés, les pollutions des milieux marins et aquatiques ; connaître les mécanismes de soutien à la mutation du secteur pêche et aquaculture vers une économie à faible teneur en carbone.

- **Renforcer les connaissances relatives aux méthodes de production agricole durable et à leur intégration dans les programmes d'enseignement**, ainsi que des capacités de coordination et d'évaluation des politiques publiques incitatives relatives aux modes de production durables**.**

AXE 1.4- Savoir communiquer sur des sujets à controverse repris par les médias.

Chantier 2 PTM - Renforcer la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation

AXE 2.1- Consolider la performance sanitaire des contrôles et des inspections sur le territoire national et à l'importation et à l'exportation :

- comprendre les textes réglementaires nationaux et européens tels que les deux nouveaux règlements européens, dans les domaines végétal et animal[8] ainsi que la hiérarchie des normes ;

- connaître et maîtriser les méthodes et procédures d'inspection dans leur contexte d'intervention (ex : postes d'inspection frontaliers dans le cadre du BREXIT, abattoirs, établissements du secteur agroalimentaire), afin de prévenir les incidents mais aussi de connaître les procédures de suivi administratives et pénales, y compris à leur encontre, en particulier pour les abattoirs et d'optimiser les interventions des agents dans le cadre de gestion des alertes sanitaires et des foyers d'organismes nuisibles aux végétaux ou de maladies animales, notamment en situation de crise (savoir communiquer en situation de crise et cela aussi bien en interne qu'en externe).

AXE 2.2- Accroître l'aptitude des agents à faire face à la maltraitance des animaux (stratégie « bien - être animal ») et garantir les règles de protection animale dans les élevages et les abattoirs.

8 Respectivement les règlements européens RE 2016/2031 et RE 2016-429.

AXE 2.3- Assurer la gouvernance sanitaire, garantir la qualité des services et maîtriser les systèmes d'information par la formation à la démarche de management par la qualité développée par la DGAL, aux processus métiers et aux outils dédiés[9], ainsi qu'à la gestion des plans d'action en mode projet et en réseaux.

Chantier 3 PTM - Mobiliser les politiques européennes au service de la transformation

AXE 3.1- Savoir mettre en œuvre la PAC 2023-2027 et le Plan Stratégique National en lien avec les régions.

AXE 3.2- S'approprier et mettre en œuvre les priorités du programme national « forêt-bois 2016-2026 » et les outils financiers et réglementaires nécessaires au développement de ce secteur, en priorisant et mutualisant les formations disponibles entre les différents acteurs publics de la politique forestière.

AXE 3.3- Maîtriser la réglementation des pêches et de l'aquaculture européenne (PCP[10]) et internationale.

AXE 3.4- Consolider les compétences en matière de négociation au niveau international, européen et national.

Par ailleurs, la présidence française de l'Union européenne au 1er semestre 2022 est prise en compte dans les formations, selon les niveaux de responsabilité (IGPDE, ENA).

Chantier 4 PTM – Renforcer et développer l'enseignement, la recherche et l'innovation dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et de la pêche

L'enjeu principal de ce domaine consiste à intégrer l'enseignement agricole dans l'offre éducative des territoires et concourir à l'application des divers plans d'action ministériels.

Une attention particulière est portée aux sujets transversaux suivants :

- l'accès à la formation pour les personnels des territoires ultramarins, avec des modalités adaptées ;
- les collaborations avec les organismes de formation de l'enseignement public et privé ;
- la professionnalisation des agents, en croisant les compétences de l'enseignement technique et supérieur ;
- le renforcement des collaborations avec les autres ministères, le MENJS[11] mais aussi les ministères en charge de la culture et de la santé ;
- les enseignement du confinement et de la formation à distance vus par les acteurs du système éducatif (enseignants, chefs d'établissements, CPE, inspecteurs, apprenants).

AXE 4.1- Poursuivre l'accompagnement des personnels dans les domaines pédagogiques et éducatifs : la formation doit contribuer au développement des différentes compétences qu'elles soient

9 Notamment RESYTAL, EXPADON 2, GAO, QUALISHARE ainsi que TRACES et TRACES-NT.

10 PCP : Politique Commune de la Pêche

11 MNEJS : ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports

disciplinaires, didactiques, pédagogiques et éducatives, techniques et scientifiques, à l'évolution des pratiques et à la facilitation des projets et des innovations sur des sujets aussi divers que la transition agro-écologique et alimentaire, la lutte contre les violences et les discriminations, la lutte contre le « décrochage scolaire », la citoyenneté et l'engagement des jeunes.

AXE 4.2- **Améliorer la qualité des structures en accompagnant les structures** (établissements d'enseignement et structures de production) et en formant les équipes pour faire face aux enjeux actuels de santé et sécurité au travail des jeunes, d'accueil et d'inclusion des apprenants à besoins éducatifs particuliers, de changements induits par la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle ainsi qu'aux enjeux de sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire, de santé publique, de bien-être animal.

AXE 4.3- **Consolider la coopération internationale** par le renforcement des compétences en matière de conduite de projets d'échanges des apprenants et des personnels.

AXE 4.4- **Assurer le développement du numérique éducatif** : professionnaliser les personnels enseignants pour la maîtrise des outils numériques utilisés au bénéfice des apprenants.

Chantier 5 PTM - Mobiliser les acteurs publics au service du développement des territoires

AXE 5.1- **Connaître les dispositifs pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques européennes et sécuriser les paiements des aides PAC (délais, procédures, refus d'apurement).**

AXE 5.2- Savoir mobiliser les dispositifs découlant de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, **pour la maîtrise et la gestion du foncier**.

Chantier 6 PTM - Réformer le ministère et ses opérateurs

AXE 6.1- Poursuivre la professionnalisation des ressources humaines (RH)

AXE 6.1.1- Consolider les compétences et la pratique des outils en matière de gestion des ressources humaines dans le contexte de l'inter-ministérialité des missions supports et de la mise en place de nouveaux modules des systèmes d'information (RenoiRH dont le volet formation, Mentor…).

AXE 6.1.2- Faciliter le déploiement d'actions d'accompagnement du développement professionnel des agents par **:**

- des formations qui favorisent un meilleur déroulement de carrière des agents, une adaptation à l'emploi ou à des mobilités spécifiques, en particulier pour les agents dans un contexte de restructuration et une préparation adaptée aux examens et aux concours ;

- des formations qui tiennent compte de l'actualisation des outils à disposition des acteurs en charge de l'accompagnement (encadrement, RH, réseaux d'accompagnement).

Axe 6.2- Consolider la fonction managériale

Dans un contexte de transformation, l'offre de formation doit garantir la maîtrise des compétences adaptées aux nouvelles modalités de travail des encadrants. Au-delà du socle commun relevant du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie, qui doit se traduire au minimum par une formation par encadrant et par an sur l'une des thématiques prioritaires, il convient de développer :

- la mise en place et la systématisation progressive, en lien avec les services RH de proximité, d'un parcours de formation pour les primo-accédants à ces fonctions ;
- la consolidation de la culture et de la pratique du dialogue social en situation d'encadrement ;
- le renforcement de la mise en œuvre de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Dans cette perspective, en complément des dispositifs de formation, d'autres leviers d'accompagnement individualisé seront également mobilisés, au travers, par exemple, du développement du tutorat et des pratiques permettant de renforcer les actions transversales (échanges de bonnes pratiques, co-développement...).

Axe 6.3- Accompagner la transformation numérique

Cet axe concerne l'**accompagnement à la modernisation des systèmes d'information « métier » et transverses**, en tant que leviers stratégiques, au travers d'actions permettant :

- d'accompagner les agents de toutes filières en vue d'anticiper les enjeux et les impacts de la transition numérique sur les métiers et les processus, notamment par l'appropriation la plus large du plan de transformation numérique du ministère ;
- de former les agents de l'ensemble des filières aux différents outils récemment déployés ou en cours d'implémentation ; de développer les compétences des équipes techniques, afin de sécuriser la mise en œuvre opérationnelle du plan de transformation numérique ministérielle, ainsi qu'en matière de sécurité.

Enfin, les actions de formation doivent permettre de consolider les compétences en matière de pilotage de projets, notamment informatiques.

AXE 6.4- Assurer le pilotage de la modernisation et des ressources dans un cadre rénové

AXE 6.4.1- Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) : disposer d'un socle de compétences adapté aux enjeux de modernisation, de simplification et de dématérialisation de la GBCP, selon 2 axes : fiabiliser et sécuriser la chaîne de la dépense et s'approprier la démarche de contrôle interne.

AXE 6.4.2- Achats publics durables : professionnaliser les agents afin d'optimiser la mise en œuvre de l'engagement défini dans le plan ministériel d'administration exemplaire**.**

AXE 6.4.3- Accompagner par la formation les changements et la transformation des organisations, notamment en renforçant les compétences de pilotage des structures, au niveau régional et central sur :

- la maîtrise des méthodes et outils du contrôle de gestion et du contrôle interne, y compris « métier », avec une intégration renforcée des approches de maîtrise des risques ;

- la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;

- la démarche qualité, en particulier pour l'encadrement supérieur et les référents des services centraux.

AXE 6.5- Politique sociale et du travail, actions de soutien

AXE 6.5.1- Développer les compétences pour la mise en œuvre de la politique sociale en faveur des exploitants et salariés agricoles.

AXE 6.5.2- Consolider les compétences des acteurs de la sécurité au travail, en particulier des agents en charge des fonctions de prévention et sensibiliser les agents, notamment en situation d'encadrement, sur les dispositifs et outils en matière de sécurité, santé au travail et conditions de travail, pour une prise en compte satisfaisante des situations correspondantes.

AXE 6.6- Fonction juridique et légistique

Maintenir un haut niveau d'expertise des agents en droit public et en droit spécifique au ministère afin de veiller à la qualité du droit, de sécuriser l'élaboration des textes et de maîtriser les nouvelles réglementations qui impactent le ministère comme le RGPD[12].

AXE 6.7- Fonction statistiques et prospective

Développer les compétences, notamment dans le périmètre de la dématérialisation des enquêtes.

AXE 6.8- Fonction information et communication institutionnelle

Acculturer les agents aux nouveaux usages du WEB, développer les compétences des contributeurs, savoir communiquer en situations de crise.

Dans un contexte d'évolutions marquées de l'action publique, de nos leviers et de nos outils, la formation est un dispositif plus que jamais stratégique, permettant à notre ministère de disposer des compétences indispensables à l'exercice des missions dans un cadre renouvelé.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de chacun dans la mise en œuvre des orientations exposées dans la présente note, qui fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation pour permettre la meilleure adaptation de l'offre de formation aux enjeux ministériels.

La secrétaire générale

Sophie DELAPORTE

12 RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1
ORGANISATION DE LA FORMATION CONTINUE AU MAA

Niveau local :

Au sein de chaque structure ou établissement (SD,EPL) le responsable local de formation (RLF) est l'interlocuteur de premier niveau pour les agents en tant que conseil et opérateur pour les inscriptions aux sessions de formation. Il recueille les besoins des agents exprimés notamment suite aux entretiens professionnels, contribue à l'élaboration du plan local de formation continue de sa structure et assure également la mise en œuvre des formations du niveau local.
Les RLF des services déconcentrés exercent leurs missions au sein des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) mis en place au 1er janvier 2021 et du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) à la préfecture de la région Ile de France.

Niveau régional :

Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF/DRIAAF/DAAF) définissent la politique de formation continue du niveau régional au travers du document régional de formation (DRF).
Le délégué régional à la formation continue (DRFC) est un acteur clé du dispositif du MAA. Il assure la prise en compte du contexte régional, dans le périmètre du cadrage national. Il élabore et assure la mise en œuvre des actions de formation en application des orientations retenues dans le DRF pour les structures du niveau régional (DRAAF/DAAF, DDI et établissements d'enseignement agricole).

Niveau administration centrale :

En administration centrale (AC), la formation continue est portée par les RLF et la délégation à la formation continue de l'administration centrale (DACFC). Les RLF sont positionnés au sein des missions des affaires générales (MAG) dans les directions techniques et à la délégation du soutien aux services au sein du secrétariat général. Leur périmètre d'intervention concerne les formations « métier » en lien avec les missions de leur direction.
La délégation à la formation continue de l'administration centrale est placée auprès de la mission d'appui aux personnes et aux structures (MAPS) de l'AC. Elle intervient dans le périmètre des formations transverses à l'ensemble des agents de l'administration centrale. Elle fait partie du réseau national des délégués régionaux à la formation continue.

Niveau national :

Le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) au sein du SG/SRH/SDDPRS définit la politique de formation continue du Ministère, pilote les crédits de formation, assure la maîtrise d'ouvrage de dispositifs nationaux, pilote les crédits de la formation et les crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme national de formation (PNF). Il élabore la note pluriannuelle pour la formation continue des personnels en lien avec les directions techniques et anime le réseau des délégués régionaux à la formation continue. Le BFCDC a également en charge le pilotage du site internet de la formation continue. (http://www.formco.agriculture.gouv.fr). Il contribue au dialogue social sur la formation continue.

Niveau Interministériel :

Au niveau national la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) définit les orientations interministérielles au travers du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie.
Les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion de ressources humaines (PFRH) pilotent la formation transverse du niveau régional en lien avec les acteurs de la formation continue ministérielle du niveau régional.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 2

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DU MAA

TABLEAU DES MISSIONS / COMPETENCES

Période 2022-2023-2024

Ce document a pour objet de mettre en regard les compétences attendues et les différentes missions identifiées au regard des orientations prioritaires définies dans la note d'orientation triennale de la formation continue des personnels.

La notion de la compétence est celle retenue par l'observatoire des missions et des métiers (OMM) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) : capacité reconnue et validée à mobiliser et à combiner des ressources (savoir ou connaissance, savoir-faire, voire savoir-être) pour répondre de façon pertinente à une situation professionnelle.

Le document est organisé autour de 5 composantes :

- performance économique et environnementale des entreprises
- forêt/bois
- enseignement agricole technique et supérieur
- sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation
- politique des pêches maritimes et de l'aquaculture
- missions transverses et fonctions supports

Les directions d'administration centrale et le secrétariat général ont décliné les objectifs et finalités de formation, selon les axes définis dans les 6 chantiers du plan de transformation ministériel (PTM) qui structurent la note d'orientation :

Chantier 1 PTM - Assurer la transition vers une agriculture performante aux plans économique, social, environnemental et sanitaire (les secteurs forêt-bois et pêches maritime et aquacole)
Chantier 2 PTM - Renforcer la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation
Chantier 3 PTM - Mobiliser les politiques européennes au service de la transformation
Chantier 4 PTM - Renforcer et développer l'enseignement, la recherche et l'innovation dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et de la pêche
Chantier 5 PTM - Mobiliser les acteurs publics au service du développement des territoiresChantier 6 PTM - Réformer le ministère et ses opérateurs
Chantier 6 PTM - Réformer le ministère et ses opérateurs

Ce document n'a pas vocation à recenser de manière exhaustive toutes les missions et, de fait, toutes les thématiques à développer dans les différents dispositifs de formation. Il est du ressort des encadrants, des responsables locaux de formation et des délégués régionaux à la formation continue de recueillir les besoins et d'intégrer les réponses les mieux adaptées aux niveaux local et régional au travers d'une offre de formation adapté.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
PERFORMANCE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES			
La direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) a pour mission principale d'accompagner et soutenir les acteurs économiques afin de favoriser la relance économique et la transition écologique des filières françaises			
AXE 1.1– Consolider l'appui aux entreprises et aux filières sur le plan économique et financier, de l'amont vers l'aval			
Les éléments majeurs portent sur : - savoir analyse et connaître les leviers d'action pour renforcer l'action collective, améliorer le fonctionnement de la chaîne de valeur et la valorisation des produits, accompagner la transition écologique et stimuler l'innovation ; - prioriser et mutualiser les formations disponibles entre les différents acteurs publics de la politique forestière, pour s'approprier les priorités du programme national « forêt - bois 2016 - 2026 » et mettre en œuvre les outils financiers et réglementaires nécessaires au développement de ce secteur ; - connaître les leviers et outils à mettre en œuvre pour combiner les performances économiques et environnementales des entreprises ; - s'approprier et savoir mobiliser les dispositifs découlant de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt concernant la maîtrise et la préservation du foncier agricole.			
Les entreprises			
Accompagner les entreprises	Connaître les politiques publiques en faveur des entreprises du secteur industriel : financements, investissement-développement, R&D-innovation Connaître les entreprises agricoles et non agricoles Savoir faire une analyse économique et financière (compte d'exploitation et de résultats, plan d'affaires, plan de restitution, rentabilité, plan comptable...) Identifier les différentes aides qui peuvent les concerner Connaître les différentes procédures collectives : redressement, règlement judiciaire, liquidation judiciaires et les acteurs concernés	identifier les différents partenaires/entreprises (collectivités, Business France, Bpifrance, CCI, FSI, pépinières d'entreprise.....) Connaître : - leur rôle et leur organisation, - la gestion des marchés	DRAAF/DAAF (RIAA...), DDT(M), établissements d'enseignement agricole, administration centrale
Gérer les risques économiques, sanitaires et environnementaux	Connaître : - le fonctionnement des fonds de mutualisation sanitaire et environnementaux - les structures juridiques des entreprises agricoles et non agricoles - les règles et outils de gestion du risque - les principales aides à destination des entreprises		DRAAF/DAAF (RIAA...), DDT(M), administration centrale
Accompagner la performance économique et environnementale des entreprises	Connaître : -le corpus réglementaire applicable aux organismes sous tutelle et notamment aux chambres d'agriculture - le fonctionnement des chambres d'agriculture et des établissements publics (analyse de bilans, compte de résultats, …)		DDT(M), DAAF, DRAAF (RIAA...), Administration centrale, FAM, établissement d'enseignement agricole
Les filières			
Accompagner et contractualiser avec les filières	Connaître : - les leviers de compétivité des entreprises : accès au capital, innovation procédé et produit, valorisation des ressources humaines et innovation organisationnelle, démarche à l'export, digitalisation… - les grands principes de la réglementation environnementale pour les entreprises - les méthodes de diagnostic et d'amélioration de la performance environnementale Valoriser les démarches environnementales (RSE…)	Connaître : - les acteurs de la filière et leurs priorités - l'organisation et les relations économiques de la filière - la gestion des marchés	DRAAF/DAAF (RIAA...), DDT(M), établissements d'enseignement, administration centrale
AXE 1.3- Accompagner le développement de la transition écologique et alimentaire			
Les élément majeurs portent sur : - comprendre les enjeux liés aux menaces et opportunités pour l'agriculture, la forêt et les filières, concernant l'adaptation au changement climatique, la transition vers une économie décarbonée au travers de la bio-économie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration de carbone dans les sols, la gestion durable des ressources naturelles (eau, sol, air) et le développement de l'économie circulaire d'une part et connaître le cadre réglementaire, les dispositifs et leviers de l'action publique et des initiatives privées dans ces divers domaines et ceux liés à l'efficacité énergétique d'autre part ; - comprendre les enjeux et les conséquences sur les services écosystémiques , comprendre les menaces et les opportunités pour l'agriculture, la forêt et les filières d'une part et connaître les dispositifs et leviers de l'action publique et des initiatives privées pour lutter contre cette érosion d'autre part (ex. : MAEC Biodiversité, paiements pour services environnementaux...). - connaître et savoir appliquer la réglementation environnementale sous le pilotage du MAA, en particulier la réglementation "nitrates".			
Accompagner la transition écologique	Connaître : - les différents plans mis en œuvre au ministère - les politiques publiques en matière de biodiversité et de lutte contre le changement climatique et de développement de la bioéconomie en lien avec les autres politiques (PAC notamment) - les finalités et fonctionnement des GIEE - Avoir une connaissance de base en agronomie, en énergie et en environnement Connaître les enjeux liés au changement climatique pour l'agriculture (adaptation, atténuation, séquestration de carbone et bio-économie) Connaître les enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles (eau, sol, air), les cadres d'action (réglementaire, plan, incitation) et leur déclinaison à l'échelle territoriale Connaître : - les pratiques agricoles traditionnelles (fertilisation, protections des cultures, travail du sol.....) - les pratiques de production agroécologiques (y compris agriculture biologique) (fertilisation, protections des cultures, travail du sol .....) - les leviers techniques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ceux favorisant le stockage de carbone dans les sols	Connaître / identifier les acteurs du territoire	DRAAF/DAAF ,DDT(M), DDETS-PP, FAM, ASP administration centrale, établissements d'enseignement
Mettre en œuvre la réglementation nitrates	Connaître : - la réglementation applicable - les orientations européennes en matière de gestion durable des nutriments Savoir : - élaborer, mettre en œuvre et évaluer un programme d'actions régional - animer les groupes régionaux d'expertise nitrates - instruire une demande de dérogation - favoriser les initiatives territoriales - intégrer les différents enjeux liés à la gestion durables des nutriments	Connaître les acteurs	Administration Centrale, DRAAF/DAAF, DDT(M)

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 3.1- Mettre en œuvre la PAC 2023-2027 et le Plan Stratégique National en lien avec les régions et AXE 5.1- Connaître les dispositifs pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques européennes et sécuriser les paiements des aides PAC (délais, procédures, refus d'apurement)			
Les éléments majeurs portent sur : - Politique Agricole Commune (PAC) : connaître les procédures européennes, l'évolution de la PAC, savoir la mettre en œuvre dans les délais et le respect du droit européen au travers du pilotage de la gestion des aides permettant de garantir la visibilité, le partage de l'information, le respect des calendriers et la sécurisation des paiements. - Programmes de Développement Rural (PDR) : savoir accompagner les dispositifs mis en œuvre par les régions, dans la prise en compte des orientations stratégiques de l'État et appuyer les nouvelles régions dans l'exercice de la convergence de leurs PDR.			
Assurer la gestion des aides	Connaître et savoir appliquer la réglementation Savoir : -instruire et gérer les aides du 1er et 2ème pilier -utiliser les outils informatiques dédiés (ISIS, OSIRIS) et leur connexion avec TELEPAC		DDT(M), DAAF, DRAAF, FAM, ASP
	Connaître les aides d'État et de minimis dans les secteurs agricole et agroalimentaire et dans les secteurs susceptibles de bénéficier du FEADER		DDT(M), DAAF, DRAAF,(RIAA...) , FAM, ASP, administration centrale
	Savoir accueillir les usagers en rendez-vous et par téléphone		DDT(M), DAAF, DRAAF,(RIAA...) , FAM, ASP
	Développer le travail en réseau et en interservice		DDT(M), DAAF, DRAAF,(RIAA...) , FAM, ASP, administration centrale
AXE 5.2- Savoir mobiliser les dispositifs découlant de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, pour la maîtrise et la gestion du foncier			
Accompagner les projets de territoires : du diagnostic au choix des mesures	Connaître : - les politiques du MAA et l'impact sur l'agriculture et sur les espaces forestiers - les méthodes et outils mobilisables S'approprier les stratégies locales de développement forestier ainsi que le projet régional d'agriculture durable (PRAD) Savoir animer et coordonner des projets de territoires	- pour les projet LEADER : identifier et animer les groupes d'actions locales	DRAAF/DAAF , DDT(M)
Maîtrise et préservation du foncier agricole	Connaître et savoir mobiliser les outils de maîtrise du foncier agricole Connaître le fonctionnement de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) Connaître et savoir appliquer la réglementation relative au contrôle des structures		DRAAF/DAAF (RIAA…), DDT(M), établissements d'enseignement agricole

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
PERFORMANCE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES secteur spécifique FORET – BOIS			
Axe 1.1– Consolider l'appui aux entreprises et aux filières sur le plan économique et financier, de l'amont vers l'aval et Axe 3.2- S'approprier et mettre en œuvre les priorités du programme national « forêt - bois 2016 – 2026 » et les outils financiers et réglementaires nécessaires au développement de ce secteur			
Définir et piloter la politique forêt/bois	Connaître : - la réglementation et les orientations du Ministère - la réglementation et les orientations des autres ministères concernés (Bois-énergie, bois construction, changement climatique....) - les orientations européennes appliquées à la forêt et au bois - les documents de cadrage de la politique forestière Savoir : - évaluer leur mise en œuvre - travailler avec des partenaires multiples - utiliser les outils SIG	Connaître les acteurs de la filière et leurs stratégies	Administration Centrale, DRAAF/DAAF
Instruire, suivre et contrôler les dossiers relevant des missions régaliennes	Connaître : - la réglementation et les orientations du Ministère - la réglementation et les orientations des autres ministères concernés (Bois-énergie, changement climatique....) - le code forestier - la foret dans le code rural et le code de l'environnement, la fiscalité liée à la forêt - le droit pénal forestier, le Règlement bois de l'UE, le défrichement, les matériels forestiers de reproduction - les sciences et techniques forestières (sylviculture, pédologie, botanique forestière.....) - les techniques forestières appliquées (document de gestion, reboisement, voirie forestière.....) Savoir utiliser les outils informatiques associés(SYLVA,_NAT)- Savoir gérer les contrats du fonds forestier national Identifier et savoir mettre en œuvre les mesures d'adaptation au réchauffement climatique pour garantir la gestion durable des forets	Appréhender l'économie de la filière : - la valeur économique des bois - l'économie des entreprises - les acteurs et réseaux institutionnels (chambre agriculture, conseil régional....)	Administration Centrale, DRAAF/DAAF, DDT(M)
Accompagner les acteurs économiques / suivi des filières	- Mobilisation du bois : enjeux et leviers d'action et complémentarité des usages - Contribution de la forêt et du bois à l'atténuation du changement climatique -Connaître les dispositifs d'aides aux entreprises d'exploitation du secteur (aides d'état, aides servies par BPIfrance, FEADER…) - Savoir instruire les dossiers relevant des mesures et programmes de soutien de la filière (FEADER....) - Savoir faire une analyse économique et financière d'une entreprise - Connaître les financements mobilisables (fonds stratégique forêt-bois, FEADER)	Connaître les entreprises (forestiers, exploitations, scieries..) et leur fonctionnement	Administration Centrale, DRAAF/DAAF
AXE 1.3- Accompagner le développement de la transition écologique et alimentaire			
Assurer la gestion durable et multifonctionnelle des forêts	Identifier et savoir mettre en œuvre les mesures d'adaptation au réchauffement climatique pour garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts - Multifonctionnalité de la forêt : valeurs marchandes et non marchandes et services écosystémiques ; - Protection des forêts : prévention des risques incendies de forêts (DFCI), équilibre sylvo-cynégétique ; crises sanitaires, tempêtes, défrichement ; Être en capacité d'accompagner les projets forestiers de territoires : du diagnostic au choix des mesures et de les articuler avec les différents schémas d'aménagement (PRAD, schéma air énergie climat, trame verte et bleu, mobilisation de la biomasse.....) et déclinaison du PNFB en région -Connaître les financements mobilisables (fond stratégiques forêt/bois, FEADER) - Comprendre les problématiques territoriales - Être en capacité de suivre, d'accompagner et d'anticiper les évolutions liées au changement climatique	- Connaître les acteurs et réseaux institutionnels (chambre agriculture, conseil régional...)	DRAAF/DAAF, DDT(M), établissements d'enseignement

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE ET SUPERIEUR			
La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) pilote les établissements de l'enseignement technique agricole publics ou privés) et de l'enseignement supérieur. Elle inscrit son action dans le cadre du plan stratégique de la direction, en lien avec le 7ème schéma national prévisionnel des formations.			
Le contexte est marqué par un ensemble de réformes structurelles en cours, présentant des impacts significatifs pour les établissements et les personnels : la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ainsi que la loi du 26 juillet 2019 pour l'école de la confiance, la réforme des baccalauréats général et technologique et des BTSA1. L'adaptation du système éducatif agricole à ces réformes est une priorité majeure. L'ensemble des priorités stratégiques doit se traduire en termes opérationnels, avec le dispositif national d'appui (DNA), dans la diversité des publics cibles et de leurs missions : pédagogiques, éducatives, administratives, techniques, d'encadrement et de pilotage. Elles se déclinent, à différents échelons territoriaux, au travers de plans d'action : le plan de développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole (NumEA) ; le plan de dynamisation de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole ; le nouveau plan « enseigner à produire autrement 2» (EPA2) ; le plan d'accompagnement des EPLEFPA2 à la réforme de la formation professionnelle ; le plan d'action relatif à la santé et à la sécurité au travail des apprenants ; le plan d'action de lutte contre les violences et les discriminations ; les plans d'accompagnement des équipes de direction (DEA-DAT3 et Directeurs de CFA-CFPPA).			
AXE 4.1- Poursuivre l'accompagnement des personnels dans les domaines pédagogiques et éducatifs			
Les éléments majeurs portent sur : - poursuivre le développement des compétences disciplinaires, didactiques, pédagogiques et éducatives, techniques et scientifiques ; - former à l'évaluation et notamment à l'évaluation capacitaire ; - renforcer les formations qui facilitent les projets et innovations pédagogiques et éducatives, y sur la continuité pédagogique ; - accompagner l'évolution des pratiques des enseignants et des formateurs, vers des pratiques pédagogiques et éducatives innovantes, permettant notamment, d'assurer la transition agro – écologique et d'intégrer l'éducation à une alimentation saine et durable ; - accentuer la dynamique des actions en faveur de la lutte contre les violences et les discriminations ; - former à l'accompagnement des apprenants dans leur projet d'orientation, leur projet professionnel ; - former à la prévention et la lutte contre le « décrochage scolaire » ; - former à la mise en œuvre de projets favorisant la citoyenneté et l'engagement des jeunes.			
Renforcer les compétences du coeur de métier	Développer les compétences didactiques, pédagogiques et éducatives, techniques et scientifiques	Connaissance du système éducatif	Enseignants, CPE
Apprendre le « bien vivre ensemble »	Savoir : - faire partager et vivre les valeurs républicaines - aborder l'enseignement moral et civique en interdisciplinarité - maîtriser la culture du débat - prévenir et lutter contre les violences et les discriminations	Connaître la composition des EPLEFPA et des sites, Institutions et collectivités, élus, vie associative, ALESA,	Ensemble de la communauté éducative
Participer à l'évolution des principes et pratiques de la production agricole « enseigner à produire autrement »	- Connaître les processus dans le fonctionnement des agrosystèmes - Être en capacité de travailler en pluridisciplinarité - Utiliser les exploitations agricoles et ateliers technologiques	Identifier les rofessionnels et instituts acteurs en matière d'agro-écologie	Référents régionaux "enseigner à produire autrement", enseignants, formateurs, équipes éducatives et de direction, personnels des exploitations et des ateliers technologiques.
Mettre en œuvre les réformes et rénovations de diplômes	- Actualiser ses connaissances en lien avec les nouveaux contenus de référentiels et aux nouvelles modalités dans le cadre d'une rénovation de diplôme, - Être capable d'adopter de nouvelles pratiques et de les mettre en œuvre - Savoir travailler en équipe	Connaître les référentiels des ministères de tutelle, DGER	Enseignants, formateurs, équipes de direction
Accueillir puis accompagner les jeunes dans l'enseignement agricole	Savoir : - accompagner un projet professionnel - orienter une situation individuelle vers la voie plus appropriée - prévenir et lutter contre le décrochage scolaire - accueillir et accompagner les élèves en situation de handicap - éduquer au développement durable Participer à l'ouverture sur le territoire et le milieu professionnel	Connaître les principales notes de service et les acteurs de l'orientation : ministère de tutelle, DGER, DASEN, IEN-IO, C-SAIO	Ensemble de la communauté éducative

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 4.2- Améliorer la qualité des structures			
Les éléments majeurs portent sur : - poursuivre les efforts de formation à la sécurité dans les établissements et aux enjeux de la santé et sécurité au travail des jeunes, y compris lors de mobilités ; - accompagner les établissements aux changements induits par la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, notamment les démarches «qualité» ; - professionnaliser les acteurs intervenant sur les structures de production, aux enjeux de sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire, de santé publique et de bien être animal ; - accompagner les établissements et les équipes éducatives pour l'accueil et l'inclusion des apprenants à besoins éducatifs particuliers.			
Former à la sécurité dans les établissements	- Développer la culture générale de sécurité - Former à la gestion de crise	Connaître les différents acteurs de la sécurité	Communauté éducative Equipes de direction, SRFD, DGER
Mettre en œuvre de la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel	Connaître les deux volets de la Loi : apprentissage et formation	Identifier les partenariats professionnels	Communauté éducative Equipes de direction, SRFD, DGER
Adapter les établissements au public accueilli	Savoir accueillir et inclure des apprenants à besoins éducatifs spécifiques, situation de handicap	Connaître les textes reglementaires	Enseignants, CPE, personnels de direction, chef de SRFD
Former aux enjeux de sécurité alimentaire et de santé publique	- Connaître et appliquer les règlementations sur les questions de sécurité alimentaire et de santé publique	Connaître les textes reglementaires et identifier les acteurs institutionnels	Personnels intervenant sur les centres de production, responsables des ateliers technologiques agro alimentaires
Mettre en œuvre la mission d'animation et de développement des territoires	- Savoir initier, piloter et gérer des projets - Maîtriser les techniques de communication, d'animation, de diffusion et de valorisation - Travailler en relation avec les réseaux thématiques	Identifier les partenaires des établissements d'enseignement dans les territoires, enseignement socio-culturel	Équipes éducatives, enseignants, formateurs, directeurs d'exploitation,
AXE 4.3- Consolider la coopération internationale			
Les éléments majeurs portent sur : - renforcer les compétences des acteurs et des réseaux concernés, pour être en capacité de concevoir et conduire des projets de coopération internationale ; - accompagner les établissements et les équipes éducatives pour renforcer l'accueil et l'intégration des apprenants étrangers et du personnel des établissements étrangers ; partenaires des mobilités entrantes des apprenants et des personnels ; - renforcer et améliorer la mobilité sortante des apprenants et du personnel.			
Mettre en œuvre la mission de coopération internationale	- Travailler au sein de partenariats interculturels entre établissements - Favoriser le travail en équipe sur l'EPLEPA - savoir organiser les mobilités entrantes et sortantes	Identifier les réseaux géographiques ou d'éducation au développement et les dispositifs d'appui	Ensemble de l'équipe éducative

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 4.4- Assurer le développement du numérique éducatif			
le numérique, outil éducatif : adapter les pratiques pédagogiques et éducatives, aux outils numériques, dans le cadre du plan NumEA ; le numérique, outil de formation des personnels : développer la formation multimodale (e-learning, FOAD1, MOOC2…), pour répondre aux besoins différenciés des agents ; le numérique, outil de travail : accompagner la communauté à l'usage des outils collaboratifs et aux nouveaux logiciels « métier ».			
Intégrer les évolutions du numérique dans ses pratiques pédagogiques et éducatives	- Mettre en œuvre des innovations pédagogiques par discipline Savoir : - utiliser les médias numériques et les réseaux sociaux pour la conduite de ses activités et la création de ressources pédagogiques - mobiliser les ressources issues des outils numériques - adapter ses approches didactiques et pédagogiques	Réseau des DRTIC et pratiques au sein de l'ensemble du système éducatif national	Équipes éducatives, formateurs, assistants d'éducation
Adapter ses pratiques professionnelles aux outils	- Savoir : - utiliser les nouveaux logiciels « métiers » - utiliser les outils d'écriture collaborative - utiliser les systèmes de visio conférences	Connaître le réseau des DRTIC et pratiques au sein de l'ensemble de la fonction publique	communauté éducative, SRFD, DGER
AXE 6.1.2- Accompagner le développement professionnel des agents (déclinaison spécifique au secteur de l'enseignement agricole)			
Les éléments majeurs portent sur : - accompagner les équipes de direction des établissements, notamment pour le pilotage pédagogique et pour la sécurisation juridique des actes ; - développer des formations qui permettent un meilleur déroulement de carrière des agents et des formations préalables aux mobilités spécifiques ; - mieux préparer les personnels aux examens et aux concours ; - assurer le niveau de qualification requis pour les personnels concernés par la sécurité et la santé au travail, tant pour les agents que pour les apprenants et les stagiaires ; - finaliser la mise en œuvre des dispositifs de formation d'adaptation à l'emploi, pour l'ensemble des personnels prenant un poste dans l'ETA, toutes catégories confondues, notamment les TFR et les SA-AA .			
Améliorer la sécurité juridique des actes	- Connaître les différents types de contrats de personnels - Connaître et appliquer les différentes réglementations (voir guide juridique) - Connaître les différents niveaux d'actes de gestion	Identifier la composition des EPLEFPA et des site et les liens avec les partenaires : institutions et collectivités,SRFD, DGER	Equipes de direction, chargés du contrôle de la légalité en SRFD
Développer les parcours de carrière	- préparer les agents aux mobilités spécifiques (outre-mer, postes à profils….) - Favoriser les préparations aux concours		Enseignants, CPE, personnels de direction, chef de SRFD

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
SECURITE ET QUALITE SANITAIRES DE L'ALIMENTATION			
La direction générale de l'alimentation (DGAL) assure des missions régaliennes et met en œuvre les politiques publiques visant à maintenir un haut niveau de sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire, en veillant à la protection sanitaire et phytosanitaire des productions animales et végétales et à la sécurité sanitaire de l'alimentation qui est une composante essentielle de la protection de la santé publique. Son action s'inscrit dans un contexte en pleine évolution avec la mondialisation croissante des risques sanitaires et l'évolution des modes de consommation. Le bien-être animal, que ce soit dans les élevages lors des transports, sur les lieux de détention de vente ou de mise à mort, est également une mission régalienne prioritaire de la DGAL. La DGAL pilote également des politiques publiques qui ont pour but de modifier les pratiques des professionnels, en faveur de la protection de la santé et de l'environnement . La mise en œuvre de la loi EGALIM et de la feuille de route issue des EGA et du plan stratégique de la DGAL 2021-2023 constituent aussi des priorités de la DGAL. Ces actions s'inscrivent à la fois : aux niveaux international et européen, avec l'accroissement des échanges mondiaux, l'émergence ou la réémergence d'organismes nuisibles et de maladies vectorielles entraînant des crises ayant potentiellement de graves répercussions sanitaires ou économiques. Sur un autre plan, le BREXIT et ses multiples implications et conséquences nécessite une adaptation des services d'inspection et cela aussi bien pour l'importation que l'exportation. De même la prise en compte en droit interne de l'entrée en application des deux nouveaux règlements européens, dans les domaines végétal et animal nécessite une adaptation des services. aux niveaux national, régional et local (services en D(R)AAF et DDETS-PP), avec la réaffirmation d'attentes sociétales fortes en matière de sécurité des aliments, de protection de l'environnement et de protection animale. L'évolution des pratiques, le développement de la vente directe par les producteurs et le soutien aux circuits courts sont aussi des facteurs à intégrer dans nos réflexions sur la formation. La traduction de ces objectifs en termes de formations vise prioritairement à s'assurer de la mobilisation, du développement et de la préservation de compétences solides et reconnues, non contestables et adaptées au contexte.			
AXE 1.2 : Renforcer la connaissance des dispositifs et des acteurs favorisant une alimentation durable, sûre, saine, de bonne qualité et accessible			
Il s'agit d'améliorer, dans le cadre de la transition vers une agriculture performante aux plans économique, social, environnemental et sanitaire, l'offre alimentaire en quantité et en qualité (notamment par la mise en œuvre du Programme National de l'Alimentation (PNA), du Programme National Nutrition Santé (PNNS), du Programme National Santé Environnement (PNSE) et du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi qu'en garantissant la sécurité des aliments à un travers un dispositif de contrôle efficace (inspections, plans de surveillance et de contrôle..)			
Qualité sanitaire et Offre alimentaire Garantir la sécurité des aliments et la santé publique Améliorer l'offre alimentaire en quantité et qualité	Connaître : - le Programme National de l'Alimentation (PNA) - le Programme National Nutrition Santé (PNNS) - le Programme National Santé Environnement (PNSE) - le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire - Savoir travailler en réseau	- Identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la qualité sanitaire de l'alimentation et de l'offre alimentaire	Agents en DRAAF, en DAAF, en DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire
AXE 1.3- Accompagner le développement de la transition écologique et alimentaire			
Les éléments majeurs portent sur : - renforcer la connaissance des agents sur les méthodes de production agricole durable ; - renforcer les capacités d'évaluation des politiques incitatives relatives aux modes de production pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement, de la santé et du bien-être animal ; - renforcer la capacité des agents en matière de coordination des politiques publiques (réglementation européenne, aides d'Etat, commande publique, plans interministériels…).			
Pilotage et application des politiques publiques pour une transition écologique et une alimentation de qualité	Connaître : - le 2eme Programme National de l'Alimentation (PNA) - le plan ECOANTIBIO 2 - le plan ECOPHYTO 2 - le plan de développement de l'apiculture - le plan Semences et plants pour une agriculture durable - le plan de sortie du glyphosate et de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques - les bases du projet agro-écologique Savoir travailler en réseau	- Connaître les acteurs œuvrant dans le cadre de ces différents programmes et plans	Agents en DRAAF, DAAF et DDETS-PP (cadres en SRAL et SALIM, cadre en DDecPP)

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 2.1 - Consolider la performance sanitaire des contrôles et des inspections sur le territoire national et à l'importation et à l'exportation			
Les éléments majeurs portent sur : - contribuer à former les agents qui devront participer aux évolutions de la réglementation de l'Union Européenne, notamment en matière de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies émergentes ou ré-émergentes dans les secteurs animal et végétal ; - renforcer la connaissance des méthodes d'inspection et de leurs pouvoirs d'enquête, de contrôle et de sanction, en particulier en abattoirs et dans les établissements du secteur agroalimentaire ; - maîtriser les procédures de suivi des inspections afin de sécuriser l'action administrative et pénale ; - informer les agents en abattoir sur les pratiques des associations de protection animale et sur les procédures pénales dont ils peuvent faire l'objet lorsque l'action des services est mise en cause ; - renforcer les connaissances en matière de matière de règlementation européenne et, plus largement, de permettre aux agents de mieux s'approprier la règlementation, la hiérarchie des normes, leur complémentarité et leur bonne compréhension ; - apprendre à préparer au mieux les contrôles pour être en mesure de prévenir et de gérer les situations conflictuelles pouvant se présenter et connaître les suites à apporter à ces situations sur le plan technique et psychologique ; - accroître l'aptitude des agents à faire face à la maltraitance des animaux (stratégie «bien-être animal») et à garantir les règles de protection animale dans les élevages et les abattoirs ; - poursuivre et adapter au contexte, les formations des agents affectés dans les postes d'inspection frontaliers, tout particulièrement dans le cadre du BREXIT; - connaître les méthodes et procédures pour optimiser les interventions des agents dans le cadre de gestion des alertes sanitaires et des foyers d'organismes nuisibles aux végétaux ou de maladies animales, notamment en situation de crise ; - optimiser le fonctionnement des services en période de crise pour permettre de gérer cette dernière en interne tout en maintenant les missions essentielles ; - savoir communiquer en situation de crise et cela aussi bien en interne qu'en externe ; - faciliter l'appropriation des démarches de management dont le management par la qualité, le contrôle interne, le contrôle de gestion ; - prévenir, dans la mesure du possible, et savoir repérer les situations à risque d'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS) en abattoir de boucherie.			
Réglementation européenne et internationale			
Réglementation européenne en sécurité sanitaire de l'alimentation Permettre l'adaptation aux évolutions réglementaires	Connaître le "Paquet Hygiène (Règlement (UE) 2017-625), les réglements santé animale et végétale (R.UE 2016-429 et R UE 2016-2031), Savoir négocier les textes en amont	- Connaître les différents organismes et acteurs européens dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation	Agents en DRAAF, DAAF, et DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire
Performance sanitaire / Sécurité sanitaire des aliments			
Contrôler les actions sanitaires de production, d'importation et de commercialisation des aliments d'origine animale	Connaître et appliquer les législations et réglementations européennes et nationales en vigueur dans le domaine la sécurité sanitaire des aliments Savoir utiliser les outils d'inspection - Connaître la réglementation sur la transparence des contrôles	- Identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels et professionnels œuvrant dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation	Agents en DRAAF, en DAAF, en DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire
Optimiser l'inspection en abattoir	- Connaître et mettre en œuvre les méthodes et procédures d'inspection en abattoir		Agents chargés d'inspection en abattoir
Prévenir les troubles musculaires squelettiques (TMS)	Savoir identifier les situations à risque, notamment en abattoir de boucherie Connaître les bonnes postures		Agents chargés d'inspection en abattoir
Risques sanitaires liés aux denrées alimentaires Anticiper et détecter les nouveaux dangers sanitaires liés aux denrées alimentaires et prévoir leurs évolutions	Connaître : - les dispositifs/plans nationaux de surveillance et de contrôle - la réglementation sur la transparence des contrôles - les méthodes et procédures d'inspection et leur mise en œuvre	Connaître : - les réseaux d'alerte français, européen et international dans le domaine des risques sanitaires - les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine des risques sanitaires - le fonctionnement des filières	Agents en DRAAF, en DAAF, en DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire
Performance sanitaire /Santé et protection animale			
Accompagner les évolutions réglementaires	Connaître la réglementation européenne et nationale et son application Savoir gérer les contentieux administratifs et les suites pénales	Connaître les sources du droit en santé animale,	Agents en DDETS-PP chargés de santé animale
Risques liés aux maladies animales Surveiller la bonne utilisation des substances administrées aux animaux Gérer les foyers des maladies animales	Connaître : - le plan ECOANTIBIO 2 - le Plan de développement de l'Apiculture - le plan d'action global de l'OMS contre l'antibiorésistance (concept « One Health ») - les dispositifs/plans nationaux de surveillance et de contrôle - le cadre réglementaire de la biosécurité - le Plan Apicole Européen - les méthodes et procédures d'inspection et leur mise en œuvre	- Connaître les réseaux d'alerte français, européen et international dans le domaine de la santé animale - Connaître ou identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la santé animale	Agents en DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique vétérinaire

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
Performance sanitaire /Santé et protection des végétaux			
Maîtriser les conditions de production des végétaux	Connaître : - le plan ECOPHYTO2 - le plan Semences et plants pour une agriculture durable - le plan de sortie du glyphosate et de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques	- Connaître ou identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la santé et de la protection des végétaux - connaître le fonctionnement des filières	Agents en DRAAF et en DAAF (SRAL et SALIM) chargés de fonctions en santé publique phytosanitaire
Accompagner les évolutions réglementaires	Connaître la réglementation européenne et nationale et son application Savoir gérer les contentieux administratifs et les suites pénales	Connaître les sources du droit en santé des végétaux,	Agents en DRAAF et en DAAF (SRAL et SALIM) chargés de fonctions en santé publique phytosanitaire
Risques inhérents à la production végétale Anticiper et détecter les risques inhérents à la production végétale et prévoir leurs évolutions	Connaître : - les méthodes et procédures d'inspection - les dispositifs/plans nationaux de surveillance et de contrôle - le cadre réglementaire de la biosécurité - les plans d'intervention sanitaire d'urgence pour les organismes de quarantaine prioritaires	Connaître les réseaux français, européen et international dans le domaine des risques inhérents à la production végétale	Agents en DRAAF et en DAAF (SRAL et SALIM) chargés de fonctions en santé publique phytosanitaire
AXE 2.2- Accroître l'aptitude des agents à faire face à la maltraitance des animaux			
Protection des animaux Répondre aux enjeux de la stratégie « Bien-être animal » en garantissant le respect des règles de bien traitance pour les animaux d'élevage et de compagnie	Connaître : - les législations et réglementations européennes et nationales en vigueur dans le domaine vétérinaire - les méthodes et procédures d'inspection et leur mise en œuvre	- Identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la protection animale	Agents en DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique vétérinaire Agents chargés d'inspection en abattoir
AXE 2.3- Assurer la gouvernance sanitaire, garantir la qualité des services et maîtriser les systèmes d'information			
Les éléments majeurs portent sur : - développer l'aptitude des agents à la gestion de projet dans le cadre de l'application des plans d'action ; - développer pour les agents travaillant parfois dans des conditions difficiles ou isolés (abattoirs, poste d'inspection frontalier, criée…) la maîtrise des outils de communication, le travail à distance, la cohésion de groupe même entre sites distants ; - renforcer les capacités d'animation des réseaux sur les différentes actions et valoriser ces actions par une politique de communication et d'information efficiente ; - faciliter l'appropriation et l'application par les agents des processus déployés dans la démarche de management par la qualité développée par la DGAL ; - savoir gérer et contrôler le suivi des actions déléguées afin d'en garantir la qualité et l'efficience ; - conforter l'acculturation croisée des communautés de travail constituant les DDETS-PP, notamment avec la DGCCRF, par l'ouverture de sessions de formation conjointes ; - conforter les connaissances des Secrétariat Généraux Communs sur les processus de gestion propres au programme 206 ; - faciliter l'appropriation des processus métier et des systèmes d'information, notamment RESYTAL, EXPADON 2, la GAO, QUALISHARE ainsi que TRACES et TRACES-NT ; - développer le tutorat et tous les outils permettant de renforcer les partenariats (échanges de bonnes pratiques, co-développement...) afin de garantir la compétence managériale des encadrants, et cela aussi bien en abattoir qu'au siège des services ; - développer des formations pour faciliter la reconversion d'agents exerçant en abattoir sur d'autres missions, en particulier à la suite à l'apparition de TMS ; - assurer le développement des compétences « rares » ou « critiques » dans les services et les mutualiser.			
Démarche dite « par processus » Optimiser le fonctionnement des structures Assurer une bonne application du système d'audit interne des processus mis en œuvre au sein de la DGAL	S'approprier la démarche ainsi que les différents processus Connaître le manuel qualité national de la direction générale de l'alimentation S'approprier la méthodologie inhérente à la préparation et à laréalisation d'audits internes techniques Connaître les référentiels d'audit et les différents processus	- Identifier les acteurs « référents » de cette démarche dans les structures - Connaître la configuration de l'organisme DGAL	Agents en DRAAF, DAAF, et DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire - Agents chargés de conduire les audits internes des différents processus
Pilotage de la performance du programme « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »	S'approprier le dispositif de pilotage de la performance du programme budgétaire "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"	- Connaître le programme budgétaire "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"	Agents en DRAAF, DAAF, et DDETS-PP chargés de fonctions liées à l'application du programme "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"
Contrôle et suivi des activités déléguées Garantir la qualité et l'efficience du contrôle et du suivi des activités déléguées Sécuriser les activités déléguées aux niveaux national et local	Connaître la feuille de route 2018-2022 issue des EGA Maîtriser les méthodes et procédures d'inspection et de contrôle Savoir gérer et contrôler la délégation aux organismes à vocation sanitaire (OVS) animal et végétal et à l'organisme vétérinaire à vocation technique (OVVT)	- Connaître les instances et structures mises en place dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire	Agents en DRAAF, DAAF et DDETS-PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire Agents chargés du contrôle de délégation
Systèmes d'information Assurer la gestion et le suivi des activités	Savoir utiliser les outils de programmation et d'inspection (dont RESYTAL, EXPADON 2, GAO 2, QUALISHARE, TRACES, TRACES NT	- Identifier les acteurs	Agents en DRAAF, DAAF, et DDecPP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
PECHES MARITIMES ET AQUACULTURE			
La direction des Pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) est en charge de la réglementation des activités et des actions de soutien des secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture et gère les crédits nationaux et communautaires dédiés. Elle contribue aux négociations internationales et communautaires relatives à la politique des pêches maritimes et de l'aquaculture. Le contexte général de l'activité de la DPMA est marqué par la mise en œuvre du BREXIT, pour le volet pêche et aquaculture, la Politique Commune de la Pêche (PCP) 2021-2027, le Fonds Européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et l'évolution de sa gouvernance ainsi que le suivi des objectifs de développement durable (Agenda 2030), en particulier, l'objectif 17 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Les besoins en formation continue doivent répondre à une double problématique, d'une part, permettre aux agents nouvellement affectés de s'approprier rapidement les techniques générales et/ou les fondamentaux de la politique des pêches nécessaires à une montée en compétence rapide sur leur poste, afin d'être opérationnels en moins de six mois et, d'autre, part organiser la mise à jour et l'approfondissement des connaissances des agents les plus anciens.			
AXE 1.1- Consolider l'appui aux entreprises et aux filières, sur le plan économique et financier, de l'amont vers l'aval Les éléments majeurs portent sur : - connaître les filières halieutiques et aquatiques et savoir les analyser sur le plan économique et financier, de l'amont à l'aval, (macro et microéconomie).			
Filières : Accompagner et contractualiser avec les secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture	Connaître les secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture/ filières : - l'organisation économique - les outils juridiques et commerciaux - les labels et qualité Savoir : - faire une analyse économique et financière de base - animer un réseau - travailler et faire travailler ensemble de nombreux partenaires Connaître les règles de gestion Savoir utiliser les outils et applications informatiques disponibles, les faire évoluer - Développer des formations en halieutique - Gérer les bases de données et valoriser les données	Connaître : - les acteurs de la filière et leurs priorités - l'organisation et les relations économique de la filière - la gestion des marchés	personnels de la DPMA
AXE 1.3 - Accompagner le développement de la transition écologique et alimentaire **et** **AXE 1.4- savoir communiquer sur des sujets à controverse repris par les médias** **Favoriser l'intégration des enjeux de la transition écologique liés au domaine marin et aquacole et à l'économie "bleue"** Les éléments majeurs portent sur : - développer les compétences des agents sur la préservation et la gestion des ressources halieutiques et de l'environnement marin ; - comprendre les enjeux liés aux pollutions marines, en particulier celles engendrées par les plastiques et déchets variés ; connaître les dispositifs et leviers d'action pour lutter contre ces pollutions ; - comprendre les enjeux liés au changement climatique sur les milieux marins et aquatiques ; connaître les dispositifs et leviers d'action pour lutter contre ces pollutions ; - connaître les mécanismes de soutien à la mutation du secteur pêche et aquaculture vers une économie à faible teneur en carbone ; - savoir communiquer sur des sujets à controverse repris dans les médias.			
Accompagner la transition écologique, energétique et lutter contre les pollutions	Connaître : - les différents plans mis en œuvre au MAA et au MTE - prendre en compte les cnséquences des changements climatiques pour la filière pêche et aquacole -contrôler la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la pêche et l'aquaculture Avoir une connaissance en énergie et en environnement. Connaître les mécanismes de soutien à la mutation du secteur pêche et aquaculture vers une économie à faible teneur en carbone Savoir communiquer	Connaître / identifier les acteurs du territoire	personnels de la DPMA

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 3.3- Maitriser la réglementation des pêches et de l'aquaculture européenne et internationale			
Les éléments majeurs portent sur : - connaître les réglementations en vigueur, en particulier le droit européen et international, les droits maritimes et consolider les compétences juridiques des agents ; - savoir prendre en compte les questions environnementales dans les politiques de pêche et d'aquaculture ; - maîtriser le droit de l'environnement et son application pour l'encadrement des activités de pêche et aquacoles (planification maritime, autorisations aquacoles) ;			
Savoir élaborer et négocier la politique de gestion des ressources halieutiques	Maîtriser les concepts de base liés à la gestion halieutique		personnels de la DPMA
Appréhender de manière concrète les activités de pêche maritime, le travail de ses professionnels et le rôle des différents acteurs Institutionnels, notamment sous la forme d'un stage de « maritimisation ».	Connaître les représentants de l'administration et les représentants des professionnels de la pêche et de l'aquaculture : le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins, le comité régional de la conchyliculture, l'organisation des producteurs, etc.	Se familiariser avec l'environnement des pêches et de l'aquaculture Connaissance des instances consultatives et les organisations professionnelles	personnels de la DPMA, n'ayant pas reçu de formation initiale dans le domaine maritime et récemment affectés
Assurer la gestion des aides (FEAMPA)	Connaître : - les enjeux, les acteurs et les calendriers de négociation européenne et savoir mener des négociations - la réglementation des actions de soutien - le droit européen (incluant la comitologie)et savoir le faire évoluer (techniques de négociation) -piloter la mise en oeuvre du FEAMPA -assurer la gestion des aides Savoir utiliser les outils de gestion	- Connaître les différents organismes et acteurs nationaux et européens dans le domaine de la gestion et du contrôle des aides communautaires	personnels de la DPMA
Maîtriser les méthodes, procédures et outils de contrôle	-Connaître la réglementation internationale, européenne et nationale relative au contrôle des pêches. -Maîtriser le dispositif national de contrôle des pêches (cadre juridique, administrations compétentes). -Connaître et utiliser les outils de contrôle.	- Identifier les différents acteurs intervenant dans ce domaine. - Appréhender le rôle de coordination de la DPMA	personnels de la DPMA
Connaître et maîtriser les processus de planification maritime	Connaître les procédures. Savoir se positionner dans le débat interministériel. Connaître le cadre juridique de la planification maritime	Connaître les différentes activités maritimes et disposer d'une connaissance minimale sur les conditions de leur encadrement.	personnels de la DPMA
AXE 3.4 - Consolider les compétences en matière de négociation au niveau international, européen et national			
Les éléments majeurs portent sur : - savoir négocier dans les organisations internationales et européennes, - savoir négocier avec les partenaires professionnels (organisations professionnelles, régions…) ; - savoir travailler dans un cadre interministériel.			
Savoir élaborer et négocier la politique de gestion des ressources halieutiques	Maîtriser les concepts de base liés à la gestion halieutique		personnels de la DPMA
Veiller aux intérêts français, Développer la coopération internationale et les échanges commerciaux	Connaître : - les institutions européennes - les organismes internationaux - les mécanismes de la coopération internationale Savoir concevoir et conduire des projets de coopération		Administration centrale, services déconcentrés, enseignement agricole
Savoir mener des négociations	Maîtriser les techniques de négociation (niveau anglais*ad hoc*)		Administration centrale, en particulier DPMA, DGPE, DGAL

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
LES MISSIONS TRANSVERSES ET LES FONCTIONS SUPPORT			
Le secrétariat général (SG) assure une mission générale de coordination des services et de modernisation du ministère qui concerne une grande diversité de missions, de métiers et de compétences. Son action est impactée par l'évolution des politiques publiques et la transformation des services, dont il assure la mise en œuvre au MAA dans le contexte plus général de la transition numérique. Pour mener à bien ces missions, les compétences à mobiliser et à développer concernent potentiellement tous les acteurs du ministère devant mobiliser ces leviers.			
Orientation générale /partie I- 4 de la note - Renforcer les actions en faveur de la diversité, de l'égalité, de la laïcité et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes			
Faire évoluer les comportements et les pratiques (recrutement, intégration, gestion des carrières, …) à ces fins déployer le plan de formation pluriannuel dédié	Connaître les enjeux, les comportements et les pratiques Connaître les droits et devoirs des agents En matière de prévention et de traitement des violences sexistes, sexuelles et du harcèlement au sein des services : connaître les responsabilités de l'encadrement en cas de faits avérés, savoir de quelle manière appréhender un signalement, le traiter et mener l'action disciplinaire indis-pensable quelle que soit l'action pénale, Connaître les outils à disposition pour faire évoluer les comportements et les pratiques Etre en capacité de : - veiller à la mise en oeuvre des principes et règles édictés dans le guide du recrutement au sein de leur structure. - mettre en oeuvre les nouvelles procédures de recrutement garantissant l'égalité de traitement et l'absence de discrimination entre les candidats. Savoir repérer ce type de comportement et réagir de manière adaptée	Connaître le cadre des labels, les textes réglementaires, circulaires et notes de service	Tous les agents, en particulier les cadres (dirigeants,supérieurs et intermédiaires), les personnels chargés des resssources humaines
AXE 6.1 -Poursuivre la professionnalisation des ressources humaines (RH)			
AXE 6.1.1- Consolider les compétences et la pratique des outils en matière de gestion des ressources humaines dans le contexte de l'interministérialité des missions support			
a) sur la gestion administrative des agents - paie			
Garantir la qualité de la gestion administrative des agents et permettre la miutualisation des fcontions supports pour les SGC	Connaître : - le statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des corps gérés - les règles de gestion administrative du MAA - le fonctionnement des CAP - le processus de paie - les textes relatifs aux régimes indemnitaires - les principes généraux du droit du contentieux en matière de ressources humaines Savoir : - utiliser le SIRH gestion administrative - travailler en équipe	Connaître l'environnement et les évolutions en matière RH et notamment dans le contexte du passage au système d'information RenoiRH	Tous les agents chargés de la gestion de personnels gestionnaires de corps gestionnaires de proximité et notamment dans les SGC pour les outils du MAA
Garantir la qualité de la paie ministérielle	Connaître : - les fondamentaux de la paie publique : lire un bulletin de paie et en présenter les différentes composantes - la paie : traiter les procédures complexes ou critiques de la paie - indemnitaire : décrire les différentes primes et indemnités (bénéficiaires, modalités de versement, barèmes…) Savoir : - consulter le SIRH - utiliser le SIRH - utiliser les SI mis en œuvre pour les primes (EPICEA, AGORHA) - contrôle interne GA-Paie : identifier les risques sur les processus GA-paye, - utiliser les outils du contrôle interne pour maîtriser ses risques.	Connaître l'environnement et les évolutions en matière RH et notamment dans le contexte du passage au système d'information RenoiRH	Tous les gestionnaire GA-Paye des bureau de gestion (SDCAR) et gestionnaires de proximité
Piloter les ressources humaines	Connaître et savoir exploiter les données RH et paie issues de l'infocentre		Agents chargés de : la gestion de personnel et de paie (SDCAR), de l'assistance utilisateurs des outils - du pilotage, de l'emploi et la la gestion RH (MIPEC), RBOP
Informer les agents sur leurs droits Assurer le versement des prestations sociales	Connaître : - le cadre réglementaire de l'action sociale - les dispositifs sociaux et prestations ministériels et interministériels		Tous agents chargés de la gestion de personnel, assistants sociaux
Faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap Assurer le versement des prestations	Connaître : - la politique ministérielle et interministérielle en faveur du handicap-la réglementation en vigueur (recrutement, accessibilité.....) - les prestations et dispositifs d'aide aux personnes en situation de handicap et les outils associés		Tous les agents chargés de la gestion de personnels Référents handicap, assistants sociaux
b) sur la fonction formation continue			
Gérer le dispositif de formation via l'outil RENOIRH dédié, faciliter l'accès et le suivi par les utilisateurs poursuivre la formation des acteurs concernés à la numérisation	Connaître les règles et les procédures d'inscription, de validation et desuivi des formations Savoir utiliser le logiciel du SI RENOIRH selon son rôle dans le dispositif -accompagner les formateurs internes aux nouvelles pratiques numériques et interactives dans la conception et l'animation de formations en distanciel -accompagner les agents e tles responsables hiérrchiques sur la nouvelle procédure de téléinscription	Connaître l'environnement et les évolutions du dispostif de formation au MAA et notamment dans le contexte du passage au système d'information RenoiRH-formation	tous les gestionnaires de proximité et les agents chargés de la formation en AC, DRAAF, SGCD, EPLEFPA Tous les agents du MAA et leurs supérieurs hiérarchiques (hors opérateurs)

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 6.1.2-Faciliter le déploiement d'actions d'accompagnement du développement professionnel des agents			
Savoir recruter et accompagner l'évolution et la transition professionnelle des agents dans le respect des règles de neutralité et d'égalité de traitement	Connaître : - la réglementation en matière de lutte contre les discriminations - la réglementation en matière de laïcité et de neutralité de l'agent public - la réglementation en matière de protection fonctionnelle de l'agent Etre sensibilisé : - à la lutte contre les stéréotypes - à la promotion de la diversité Etre sensibilisé à la médiation Connaître : - le dispositif d'accompagnement au retour à l'emploi des agents après une longue absence ; - les règles et usages en termes de reclassements des agents - le plan Handicap du MAA Etre sensibilisé à l'accueil et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap Connaître : - les modalités de déroulement d'un concours ou examen au MAA et le guide du recrutement Connaître : - les outils de travail à distance et le nomadisme - les procédures disciplinaires et les recours des agents - le parcours et carrières des enseignants - les procédures pour favoriser la transition professionnelle en interministériel,en inter-fonction publique et en collectivités territoriales -Conforter et accroitre les acquis en termes de conseil mobilité carrière (formation CMC niveau 2) -Maîtriser les méthodes de conduite d'entretien - S'approprier les fondamentaux de l'accompagnement personnalisé et de l'identité professionnelle de conseiller mobilité-carrière	.	IGAPS, Encadrement , SG, Jury de concours IGAPS Nouveaux IGAPS
Permettre aux agents d'acquérir et développer leurs compétences	Définir une stratégie de formation continue Exploiter les entretiens de formation Élaborer les plans et programmes de la formation -Développer la formation ouverte à distance - Mieux faire connaître les outils existants comme le CPF - Poursuivre et consolider la mise en place des formations relatives à la préparation aux examens et concours (PEC) ; intégrer dans la formation des membres des jury de concours, les thèmes de l'égalité-diversité, de la discrimination, de la déontologie et de la lutte contre la corruption ;	Connaître : - les personnes ressources et prestataires. -l'offre de formation continue du MAA et du niveau interministériel et les outils mobilisables	IGAPS, Encadrants, DRFC, RLF
Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel	Connaître : - les dispositifs et savoir mettre en œuvre : l'entretien professionnel/ entretien de formation/entretien de carrière -les différentes modalités définies dans la loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) - les outils d'accompagnement (CPF, congé de transition professionnelle)		IGAPS, Encadrants, tous les agents Les acteurs de la formation continue (manageurs, DRFC, RLF..)
Développer une expertise en matière de conseil-orientation et formation pour l'accompagnement personnalisé des agents des déroulements de carrière et de changement d'orientation professionnelle	Acquérir les méthodes d'accompagnement liées à la mise en œuvre des parcours de professionnalisation individuels		IGAPS (conseil-orientation) Délégués régionaux formation continue (DRFC)
Construire son parcours professionnel	Être capable d'identifier et de valoriser ses compétences Savoir rédiger et valoriser son CV, sa lettre de motivation Se préparer aux entretiens (mobilité ou concours et examens)	Identifier les différents interlocuteurs (RFL, DRFC, IGAPS….)	Tous les agents
Accompagner les agents dans le cadre d'une restructuration d'un service	Connaître le guide interministériel d'accompagnement RH des restructuration Accompagner la mise en place du congé de transition professionnelle (CTP) des agents	Mettre en œuvre le décret 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif à l'accompagnement de sagent sdnas un contxte de restructuration	Tous les agents

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 6.2- Consolider la fonction managériale			
Définir des parcours de référence pour la professionnalisation au management	Définir les parcours types de professionnalisation pour les cadres Accompagner tout au long de l'évolution de leur carrière de manager Connaître l'offre de formation continue et des outils d'accompagnement possibles au niveau ministériel et interministériel, en fonction des étapes de la carrière du cadre	Connaître l'environnement professionnel et des besoins en formation des personnels encadrants	Ensemble des personnels encadrants
Développer le tutorat et tous les outils permettant de renforcer les partenariats (échanges de bonnes pratiques, co-développement...) ;	Mettre en place les dispositifs correspondants	Connaître le sinstructions techniques rlatives à ces outils	cilbler les populations de primo-accédants
Manager autour du projet de service	S'approprier les principes du management transversal Connaître la conduite de projet Favoriser la cohésion d'équipe Savoir travailler en réseau avec des profils métiers diversifiés Savoir élaborer un projet de service Savoir impulser et conduire le changement Favoriser l'intelligence collective	Connaître : - la politique gouvernementale - les politiques du MAA - les institutions publiques nationales et européennes - le contexte politique, économique et social français	Équipes de direction, personnel encadrant AC, SD, Etablissements d'enseignement agricole
Manager à distance et en télétravail	Intégrer la gestion d'une équipe de collaborateurs implantée sur plusieurs sites ou en télétravail Savoir adapter son mode de management à la distance et au télétravail Adapter l'organisation du travail -Savoir déléguer, créer et maintenir la cohésion de l'équipe Appréhender les outils collaboratifs (visio- conférence, de visio poste à poste, de conférences téléphoniques …) et les modes d'organisation adaptés	Connaître : - Les fondamentaux du management - L'environnement professionnel au travers d'une approche métiers/compétences/gestion des ressources humaines	Prioritairement dans les nouvelles régions fusionnées : équipe de direction, personnel encadrant (jusqu'au niveau chef de pôle), notamment pour les pôles SSA en DDETS-PP encadrant les agents MAA en abattoirs
Professionnaliser le recrutement	Savoir : - rédiger une fiche de poste et évaluer les compétences - lire et évaluer une candidature - mener un entretien en lien avec le cadre défini dans le guide du recrutement - évaluer les compétences des candidats et celles à acquérir - Connaître les procédures existantes - Enregistrer toutes les étapes du recrutement ou du choix opéré lors des mobilités internes - Connaître les règles de neutralité et d'égalité de traitement (prévention des discriminations et lutte contre les stéréotypes, règles de déontologie du ministère, situations de handicap)	- Connaître les différents corps du ministère - Avoir une approche de la GPEC - Avoir une approche métier/compétence Connaître la politique du gouvernement et du ministère en la matière en matière de déontologie du fonctionnaire(loi n° 2016-483 du 20/04/2016)	Ensemble des personnels encadrants en situation de recruteur actuelle ou à venir
Manager les ressources humaines	Savoir : - définir les compétences attendues de ses collaborateurs, savoir les formuler - définir des objectifs collectifs et individuels - accompagner les agents dans un contexte de restructuration Maîtriser les outils du management : écoute active, délégation, recadrage - savoir conduire et exploiter l'entretien professionnel (volet fixation et atteinte des objectifs) et l'entretien de formation Mettre en œuvre : - les préconisations en matière de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme, - la prévention et le traitement des violences sexistes, sexuelles et du harcèlement au sein des services -identifier le rôle du manager dans les problématiques de santé et de sécurité au travail dont la prise en compte des Risques Psycho-Sociaux (document unique d'évaluation et plan d'action) et la prévention des agressions (primaires et tertiaire) Connaître les règles et principes du dialogue social Savoir recruter	Connaître : - les règles en vigueur -les pratiques RH interministérielles, -l'organisation RH du MAA et ses différents acteurs, les outils dédiés (ex/ mobilité/ESTEVE) - la politique RH de son organisation - les principaux outils mobilisables en matière de formation continue et de parcours professionnels - les critères de discrémination à proscrire - le référentiel des compétences managériales du MAA	Équipes de direction, personnel encadrant AC, SD, établissements d'enseignement
Mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	S'approprier les démarches de la GPEC et les outils associés (ministériel et interministériel)	la réglementation en vigueur	directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, responsable RH
Développer la connaissance des règles de déontologie du fonctionnaire	Connaître les textes réglementaires	Connaître la politique du gouvernement et du ministère en la matière	Ensemble des personnels encadrants

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 6.3- Accompagner la transformation numérique			
Accompagner la modernisation des systèmes d'information « métier » et transverses			
Mettre en œuvre les démarches de pilotage et d'assurance qualité du SDNSI	Connaître les démarches méthodologiques (PIMENT, CMMI, ITIL) et savoir les mettre en œuvre		MOA, AMOA MOE, exploitants des infrastructures
S'adapter aux évolutions techniques des métiers de l'informatique et des télécommunications	Connaître les évolutions technologiques		MOE, Informaticiens de proximité Exploitants des infrastructures
	Connaître : - les techniques de ré-ingénerie des processus - les techniques de cartographie (urbanisation) - l'ergonomie des applications		MOA, AMOA MOA, AMOA, exploitants des infrastructures MOE, AMOA, MOA
Garantir le bon fonctionnement du poste de travail dans son environnement	Connaître : - l'architecture des équipements locaux - les techniques et procédures d'installation et de maintenance des équipements locaux - les normes de sécurité informatique		Informaticiens de proximité en administration centrale, DRAAF/DAAF
Maîtriser des outils collaboratifs et bureautiques, sur site et en mobilité	Savoir utiliser : - les suites bureautiques, les outils de messagerie, d'agenda et autres outils collaboratifs nouveaux à la suite de la crise sanitaire - les outils bureautiques permettant la mise en œuvre de l'information géographique Connaître les procédures dévolues aux GLA (gestionnaires locaux Agricoll)		Utilisateurs en AC, DRAAF/DAAF et établissements d'enseignement GLA en AC, DRAAF/DAAF et établissement d'enseignement
Intégrer la prise en compte de l'accesibilité numérique au sein des démarches et sites ministériels	Savoir : - sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité ; - identifier les irritants		Utlisateurs en adminsitration centrale
Assurer la sécurisation des systèmes d'information	-Connaître les enjeux de la sécurisation du système d'information et les pratiques permettant d'accroître la SSI - Savoir identifier les risques sécurité des équipements nomades - Connaître la procédure de délivrance des certificats (AEL)		Utilisateurs en AC, DRAAF/DAAF et établissements d'enseignement Utilisateurs en AC et DRAAF/DAAF AEL en AC, DRAAF/DAAF, établissement d'enseignement et SIDSI
Piloter grâce à une bonne connaissance du territoire	Savoir analyser des données et en tirer des représentations graphiques	Connaître les politiques du ministère	Services déconcentrés et EPL
Etre capable de fournir des analyses pertinentes à partir de données métier de natures et de formats divers	Connaître les outils d'analyse de données : – fonctions avancées d'Excel/Calc – utilisation de R et de Python (fonctions de base/fonctions avancées) – Connaissance de base de l'administration et de l'utilisation de bases de données Postgres/Postgis		Agents chargés d'étude, soit au sein des bureaux métier (niveaux de base), soit au sein d'équipes dédiées
Traduire les données en supports cartographiques	Connaître les systèmes d'information géographiques Savoir concevoir, gérer et exploiter les bases de données à références géographiques Maîtriser les outils informatiques adaptés permettant l'accès et le traitement des informations (PostGres – PostGis – Qgis – Python)		Services déconcentrés et EPL
Etre capable de fournir et publier sous forme cartographique des analyses pertinentes à partir de données géographiques	Avoir des notions conceptuelles sur la manipulation d'objets géographiques (fonctions de base de Qgis) Avoir des connaissance de base de l'administration et de l'utilisation de bases de données Postgres/Postgis		Agents chargés d'étude portant sur des données géographiques, principalement au sein d'équipes dédiées

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 6.4.-Assurer le pilotage de la modernisation et des ressources dans un cadre rénové			
AXE 6.4.1- Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) : disposer d'un socle de compétences adapté aux enjeux de modernisation, de simplification et de dématérialisation de la GBCP			
Fiabiliser et sécuriser la chaîne de la dépense			
Assurer le pilotage budgétaire et comptable en services prescripteurs (AC et SD) répondant aux impératifs de soutenabilité des dépenses publiques (justification des dépenses et renforcement du suivi des risques budgétaires) et de la programmation budgétaire	Connaître : - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les concepts de la comptabilité générale (ce que sont un bilan, un patrimoine, des charges, des recettes...) - les missions et les budgets du MAA (et duMTES-MCTen services déconcentrés) - le recours aux systèmes d'information financiers dans la soutenabilité et l'exécution budgétaire et comptable (Chorus) - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère, - les enjeux et la méthodologie du contrôle interne financier Comprendre la finalité : qualité comptable, soutenabilité budgétaire et certification des comptes de l'Etat .	les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique)	Responsables de BOP, RUO
Assurer la gestion budgétaire et la gestion comptable en services prescripteurs et garantir une gestion exhaustive des dépenses/recettes d'un exercice et le bilan de l'État	Connaître : - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les missions et les budgets du MAA et (du MTES-MCT pour les services déconcentrés) - les systèmes d'information financiers dans la gestion, la programmation et l'exécution budgétaire, le suivi des activités du service et le dialogue avec les autres acteurs de la chaîne financière (Chorus formulaire, Chorus communication, restitutions Chorus, ...) - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère et les principes de gestion, - les enjeux et la méthodologie du contrôle interne financier-**l'**appui au déploiement de la carte achat dans le cadre des achats sur marchés et hors marchés, avec un volet contrôle interne.	Les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RBOP, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique, DGFIP, équipes d'assistance Chorus)	Gestionnaires et responsables budgétaires et comptables en services prescripteurs,référents contrôle interne financier
Assurer le pilotage de la gestion des aspects financiers, des dépenses et recettes des services prescripteurs Assurer le suivi de la performance et de la qualité de l'exécution des prestations effectuées dans le cadre de contrats de services	Connaître : - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les concepts de la comptabilité générale - les missions et les budgets du MAA (et du MTES-MCT pour les services déconcentrés) - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère,et notamment les enjeux des travaux d'inventaire comptable - le recours aux systèmes d'information financiers dans l'exécution budgétaire et comptable - analyser les restitutions d'activité (Chorus)et les indicateurs MP3 - les enjeux et la méthodologie du contrôle interne financier Comprendre la finalité de : - la qualité comptable, la certification des comptes de l'État et la qualité budgétaire (RAP) .		Responsables de plates-formes comptables mutualisées
En plates-formes comptables, gérer les dépenses et recettes des services prescripteurs	Connaître : - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les concepts de la comptabilité générale (ce que sont un bilan, un patrimoine, des charges, des recettes...) - les missions et les budgets du MAA et le MTES-MCTRCT - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère et les principes de gestion, - les règles comptables et budgétaires liées à la gestion des actes comptables et notamment les travaux d'inventaire comptable. - le recours aux systèmes d'information financiers (Chorus) et les indicateurs MP3	les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RBOP, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique)	Personnels des plates-formes comptables mutualisées
Assurer l'assistance de premier niveau aux utilisateurs Chorus	Être à même de répondre aux sollicitations de l'ensemble des utilisateurs		Référents métiers Chorus, utilisateurs internes ou d'autres structures du MAA, pôle assistance national, AIFE, autres...
Utilisation de l'outil de gestion des déplacements temporaires Chorus DT	Connaître la réglementation en matière de déplacements professionnels et maîtriser l'utilisation de l'outil Chorus DT Maîtriser les fonctionnalités de l'outil pour la saisie des ordres de mission et des états de frais Appréhender les évolutions de l'outil	- Connaître la politique des voyages et les textes réglementaires dans ce domaine - Savoir utiliser l'agence de voyage et / ou le portail de réservation en ligne	Administration centrale : Assistantes et utilisateurs de l'outil

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
S'approprier la démarche de contrôle interne			
Assurer le suivi du contrôle interne financier en services prescripteurs et en plates-formes comptables	Comprendre la finalité et la méthodologie de mise en œuvre du contrôle interne financier Connaître : - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les concepts de la comptabilité générale (ce que sont un bilan, un patrimoine, des charges, des recettes...) - les missions et les budgets du MAA (et du MTES-MCT en services déconcentrés) -l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère et notamment les enjeux des travaux d'inventaire comptable - le recours aux systèmes d'information financiers dans l'exécution budgétaire et comptable Analyser les restitutions d'activité Chorus et les indicateurs MP3, notamment sur le délai global Comprendre la finalité de : la qualité comptable, la certification des comptes de l'État, les techniques d ela cartographie et de la priorisation des enjeux et des risques	Les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique)	Référent CIC et CIB au niveau des RPROG, RBOP et des correspondants au sein des CPCM, établissements d'enseignement, opérateurs
AXE 6.4.2-Achats publics durables - Professionnaliser les agents afin d'optimiser l'engagement défini dans le plan ministériel d'administration exemplaire			
Définir et mettre en œuvre la politique des achats	Connaître : - la réglementation liée à l'achat public - le droit des marchés publics et de la concurrence - les techniques d'achat - Maîtriser les situations de négociation - Savoir analyser les enjeux liés aux achats - Maîtriser les procédures de dématérialisation - Sensibliser aux aspects économiques de l'achat public	- Appréhender les évolutions de l'outil	Administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement, opérateurs
Prendre en compte les problématiques de développement durable et d'éco-responsabilité	Connaître la stratégie nationale et ministérielle de développement durable Connaître et mettre en œuvre le plan ministériel d'administration exemplaire 2015-2020 (PMAE) Savoir faire émerger des projets fédérateurs autour de ce sujet.		Cadres, tous les agents
Immobilier et logistique : actualiser et approfondir les compétences techniques et réglementaires des agents	Connaître le droit immobilier et domanial Maîtriser les connaissances techniques dans le domaine immobilier (courants forts, chauffage, climatisation, conduite de chantier, …)	Grands chantiers de maintenance et de logistique générale en cours, notamment la gestion technique des batiments et leur sécurité.	Cadres et agents
AXE 6.4.3- Accompagner par la formation les changements et la transformation des organisations, notamment en renforçant les compétences de pilotage des structures, au niveau régional et central			
Contrôles en agriculture			
Programmer les contrôles	Savoir réaliser la coordination des contrôles		Services déconcentrés, chefs de service
Réaliser les contrôles dans les meilleures conditions	Comprendre, analyser et mettre en œuvre la réglementation Maîtriser les référentiels d'inspection Connaître et mettre en œuvre les procédures de contrôles ou d'inspection Savoir communiquer et gérer la relation avec la personne inspectée Savoir anticiper et gérer les conflits	Connaître : - les filières professionnelles concernées - les institutions, partenaires et associations du domaine de contrôle	Tous les agents chargés de contrôle ou inspection
Gérer les suites du contrôle	Connaître les principes des procédures contentieuses, administratives et juridiques - Savoir rédiger un procès verbal		Ensemble des services déconcentrés
Prévenir les agressions lors des contrôles	Savoir communiquer et gérer la relation avec la personne inspectée Savoir anticiper et gérer les conflits Connaître les outils et techniques de communication permettant de prévenir les situations conflictuelles et les gérer		Tous les agents chargés de contrôle ou d'inspection sur le terrain
Améliorer la relation au contrôlé	Développer : -les échanges de pratiques, le partage d'expérience - le co-développement		Tous les agents chargés de contrôle ou inspection terrain

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
Gestion des risques			
Prévenir les risques et gérer les crises	- Connaître l'action ministérielle en matière des gestion des risques (cartographie ministérielle des risques) - Maîtriser la communication en situation de médiation - Connaître l'organisation et le fonctionnement d'une cellule de crise		Agents des DRAAF/DAAF, SRAL, DDI et établissements d'enseignement
Prévenir et gérer les situations conflictuelles, notamment, en situation de contrôle	Connaître les outils et techniques de communication permettant de prévenir les situations conflictuelles et de les gérer		Tous les agents chargés de contrôle terrain et autres agents confrontés à des situations conflictuelles.
Faciliter et simplifier la relation à l'usager	Savoir communiquer avec : - les institutions - les professionnels - les élus ..... Connaître les évolutions réglementaires et organisationnelles (silence vaut accord, droits des usagers à saisir par voie électronique l'administration, suppression des pièces justificatives en application du principe « dites-le nous une fois »…)		Tout public
Acquérir la bonne posture dans les différentes situation de relation avec l'usager	Savoir argumenter Savoir négocier Connaître : - les techniques de gestion de conflit - les engagements SP+ en particuler au titre de la bienveillance		Tout public
Animation de réseaux			
Piloter et coordonner les différents acteurs régionaux	Développer des compétences en matière d'animation de réseau. Connaître les méthodes de communication, d'animation et de négociation Savoir mobiliser les partenaires du territoire	- Identifier les différents acteurs régionaux, leur fonctionnement, leurs politiques - Connaître le fonctionnement des différentes institutions publiques	Directeurs régionaux et directeurs adjoints, chefs de services
Assurer le pilotage budgétaire	Connaître les règles de gestion budgétaire et comptable(fonction R-BOP) Connaître les règles de soutenabilité et de maîtrise des risques		Directeurs régionaux et directeurs adjoints, chefs de services
Animer les réseaux support (contrôleur interne, contrôle de gestion,DRFC, responsable achat, animateurs juridiques, chargé de communication..)	Connaître la politique ministérielle à laquelle se rattache le réseau. Développer des compétences en matière de réseau. Maîtriser les outils collaboratifs mis à disposition par le MAA Savoir conduire une réunion	Connaître l'environnement, les structures et acteurs du domaine d'intervention du réseau	Agents chargés de l'animation de réseaux « support »
Contrôle de gestion, interne métier et performance des organisations			
Piloter à travers la gestion de la performance	S'approprier les démarches de gestion de la performance		Équipe de direction, personnel d'encadrement
Apporter un appui au pilotage au travers du contrôle de gestion	Maîtriser : - les outils et techniques de contrôle de gestion - la gestion de base de données - les statistiques descriptives ; Savoir : - concevoir des tableaux de bord, en assurer le suivi et analyser les données - faire des représentations graphiques ; - mobiliser les résultats des SI (RH, budget et compta, statistiques, aides agricoles et forestières, …) pour le contrôle de gestion	Connaître : - les politiques du ministère et le fonctionnement des services - les SI du MAA - les données administratives du MAA pour les utiliser ; - les démarches de pilotage (qualité, contrôle interne financier, GPEEC)	Contrôleurs de gestion

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
Améliorer la performance des organisations	S'approprier les démarches de pilotage (démarches qualité, gestion de la performance, démarche de revue participative des processus, pilotage financier à travers le développement des compétences d'analyse financière et de maîtrise des risques financiers...) Développer le contrôle interne des politiques publiques Valoriser ces démarches d'organisation dans la conduite des projets et dans les méthodes de travail.		Directeurs régionaux et directeurs adjoints Chefs de services Administration centrale
Sensibiliser à la maîtrise des risques dans le cadre du contrôle interne métier	S'approprier la démarche liée aux contrôle interne métier Développer le contrôle interne des politiques publiques		Encadrement supérieur en administration centrale, correspodanst CIM et chefs de projets en charge d'un processus et son plan de maîtrise
Pilotage des opérateurs sous tutelle ainsi que des délégations de mission de service public (opérateurs agences et organismes)			
Assurer le pilotage métier et support des organismes et agences sous tutelle	Connaître : -le corpus réglementaire applicable aux opérateurs de l'état et aux organismes sous tutelle -le corpus de la réglementation budgétaire et comptable applicable au budget de l'Etat (crédits d'intervention) et aux organismes sous tutelle - les méthodes et outils d'analyse financière des opérateurs sous tutelle - les outils de la gouvernance et du pilotage stratégique (COP, lettre de mission, lettre d'objectifs) pour l'exercice de la tutelle et du pilotage - les principaux risques financiers et comptables et interpréter les états financiers grâce à l'analyse financière - les notions de base de la gestion des ressources humaines s'appliquant aux organismes et opérateurs - les notions de comptabilité publique		Administration centrale, services déconcentrés
AXE 6.5- Politique sociale et du travail, actions de soutien			
AXE 6.5.1- Développer les compétences pour la mise en œuvre de la politique sociale en faveur en faveur des exploitants et salariés agricoles.			
Participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à la protection sociale et du travail	Connaître : - la réglementation des différentes prestations sociales - la réglementation liée au travail Maîtriser : - la technique de rédaction des textes législatifs et réglementaires - les logiciels d'analyse statistique		Administration centrale
Développer le socle de compétence des agents sur les enjeux liés à la protection sociale	Connaître les enjeux des organismes de protection sociale et les politiques sociales Comprendre la protection sociale ; l'essentiel sur le recouvrement et le financement ; l'essentiel sur la famille ; l'essentiel sur l'assurance maladie risques professionnels ; l'impact des réformes de retraite ; vers un système universel de retraite : enjeux et perspectives … Appréhender les grands enjeux de la sécurité sociale - Découvrir ou parfaire ses connaissances des branches de la sécurité sociale (famille, retraite, maladie et accident du travail, recouvrement) - Prendre de la hauteur sur des thèmes en lien avec l'actualité de la protection sociale	- Découverte et appropriation de l'environnement de la protection sociale - Partage d'expériences et prise de recul sur ses pratiques avec d'autres professionnels de la protection sociale	Administration centrale
Lutter contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	- Améliorer la connaissance partagée des différentes fraudes et veiller à l'efficacité et à la coordination des actions menées en matière de lutte contre la fraude - Contribuer à garantir le recouvrement des recettes publiques, le versement des prestations sociales et l'effectivité des sanctions	Connaître : - les différentes formes du travail illégal, - les acteurs de la lutte contre le travail illégal et les fondamentaux du détachement	Administration centrale

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 6.5.2 - Consolider les compétences des acteurs de la sécurité au travail, sensibiliser les agents sur les dispositifs et outils en matière de sécurité, santé et conditions de travail.			
Veiller à l'application de la réglementation, dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité	Connaître : - le code du travail relatif à cette thématique ainsi que la réglementation - le règlement relatif aux établissements recevant du public - la méthodologie d'analyse des risques Avoir des connaissances scientifiques et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail (aménagement et conception des lieux de travail, organisation du travail, risques psychosociaux…) Connaître le fonctionnement et les prérogatives du CHSCT		Manageurs de proximité, cadres dirigeants, membres de CHSCT, ISST, agents de prévention, secrétaires généraux. Membres CHSCT
Détecter et prévenir des risques psycho-sociaux (RPS)	Connaître la réglementation en matière de RPS Savoir établir un diagnostic et un plan d'action		Manageur de proximité, cadres dirigeants , membre de CHSCT, ISST, agents de prévention.....
Prévenir les Troubles Musculo-squelettiques (TMS)	Savoir repérer les situations à risques en matière de TMS, notamment en abattoirs de boucherie (PRAP, utilisation de couteaux….) Accompagner le déployement de l'outil de e- formation "prévenir les risques en abattoirs" Relancer la communication auprès du public cible		Référents locaux, RNA, ISST, Agents de prévention, Agents travaillant en abattoirs de boucherie
Prévenir les risques transverses	Être capable d'identifier et prévenir les risques :Incendie, risque routier, travail sur écran.....		Tous les agents
	Connaître/maîtriser les gestes de premier secours : - Sensibiliser aux gestes utiles pour sauver des vies (protéger, alerter secourir) - Former à la prévention et secours civique de niveau 1 - Devenir sauveteur et secouriste du travail		Tous les agents
Prévenir les risques métiers	Être capable d'identifier et prévenir les risques :		
	- dans le domaine de la logistique et de l'immobilier (électricité (habilitation), chauffage, climatisation…) - liés à l'utilisation des équipements de travail mobile(autorisation de conduite)		Tous les agents concernés
	- risques chimique (produits phytopharmaceutiques) CERTIPHYTO		Agents des exploitations agricoles des établissements d'enseignement/Agents de contrôles / enseignants
	- Savoir encadrer les chantiers avec les élèves		Enseignants
	- Savoir identifier et prévenir les risques majeurs		Enseignants et élèves
Prévenir et gérer les situations conflictuelles, notamment, en situation de contrôle	Connaître les outils et techniques de communication permettant de prévenir les situations conflictuelles et de les gérer		Tous les agents chargés de contrôle terrain et autres agents confrontés à des situations conflictuelles.
Mettre en œuvre le dialogue social dans un cadre rénové et assure rla consolidation d'une culture commune	Se former au dialogue social Connaître les bases juridiques, le cadre er les spécificités de la fonction publique les logiques de concertation, coopération, co-gestion, dialogue, négociation, les techniques et pratiques de négociation (conduite de réunions et d'entretiens, maîtrise des jeux d'acteurs, qualité d'écoute, argumentation…) ;	Connaître les évolutions liées à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le contexte, et les pratiques et les spécificité de la collectivité de travail	membres des CHSCT, autres acteurs et en particulier les encadrants et les secrétaires généraux

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 6.6- Fonction juridique et légistique			
Maintenir un haut niveau d'expertise des agents en droit public et en droit spécifique au ministère			
Sécuriser l'élaboration des textes	Maîtriser la technique de rédaction des textes législatifs et réglementaires y compris en matière financière dans le cadre de la rédaction de subventions, conventions et marchés publics (MP3). Connaître les procédures d'élaboration des textes	Connaissance des structures et du fonctionnement de l'administration de l'État	Tous services (AC, SD, enseignement agricole)
Sécuriser l'action pénale des agents	Connaître : - les principes des procédures judiciaires - les procédures de suivi des inspections	Connaître l'organisation judiciaire	Tous services (AC, SD, enseignement agricole)
Informer les agents sur la responsabilité pénale et la procédure de protection fonctionnelle	Connaître les risques de mise en cause de la responsabilité pénale des agents et la procédure d'octroi de la protection fonctionnelle		Tous services (AC, SD, enseignement agricole)
Organiser la défense des intérêts du ministère	Connaître : - les principes de procédures contentieuses administratives - les règles d'exécution des jugements	Connaître les juridictions administratives et leur organisation	Juristes en AC et SD
Avoir une bonne application du règlement général sur la protection des données (RGPD)	Connaitre les grands principes de la protection des données		Tous services (AC, SD, enseignement agricole)
AXE 6.7-Fonction statistiques et prospective			
Développer les compétences, notamment dans le périmètre de la dématérialisation des enquêtes			
Produire des données	Connaître : -les techniques statistiques et informatiques de collecte et de traitement de données -les règles juridiques et de déontologie applicables à l'activité de collecte, de diffusion et de traitement des données - les systèmes d'information géo-référencées Savoir : - Maîtriser les logiciels du système d'information statistique : outils de collecte, de traitement statistique et de diffusion - Conduire une opération statistique, de sa conception à sa mise en œuvre sur le terrain (gestion d'un réseau d'enquêteurs notamment)	Connaître - l'économie et les techniques du secteur d'activité analysé - le contexte statistique public et européen, - les politiques publiques nationales et européennes dans le champ d'action du ministère - les pratiques en matière d'agronomie et d'élevage - l'économie des filières agro-alimentaires et forêt-bois	Administration centrale (SSP), services déconcentrés en particulier DRAAF/SRISE – DAAF/SISE ; Agents en charge de la production et/ou de la diffusion et /ou de la valorisation des données, chargés d'étude, MOA d'un projet
Valoriser les données statistiques Apporter un appui à l'évaluation des politiques publiques	Connaître : - les méthodes d'analyse quantitative et qualitative - les techniques économétriques et de modélisation - les règles juridiques et de déontologie applicables à l'activité de collecte, de diffusion et de traitement des données - les techniques de veille, d'évaluation et de prospective - les techniques de rédaction Savoir : - Maîtriser les différents outils informatiques permettant l'accès aux informations (statistiques, documentaires, bases de données …) et le traitement de données - gérer la conduite de projet (plan de travail, diffusion des résultats)	Connaître : - les politiques publiques nationales et européennes dans le champ d'action du ministère - le domaine étudié (agronomie, élevage, enseignement, économie agricole.....) - les procédures de marchés publics	Administration centrale (SSP), services déconcentrés en particulier DRAAF/SRISE – DAAF/SISE ; Agents en charge de la production et/ou de la diffusion et /ou de la valorisation des données, chargés d'étude, MOA d'un projet

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)
AXE 6.8-Fonction information et communication institutionnelle			
Acculturer les agents aux nouveaux usages du WEB, développer les compétences des contributeurs, savoir communiquer en situations de crise			
Savoir communiquer y compris sans les médias, en particulier dans les situations de gestion de crise.	- Développer une aisance d'expression orale et écrite - Concevoir une stratégie de communication - Savoir développer de nouveaux formats (infographie, vidéo...) et des contenus accessibles sur tous les terminaux		Directeurs en AC, directeurs régionaux et directeurs adjoints
Mieux utiliser les réseaux sociaux	- Avoir une connaissance de base de la culture numérique		Directeurs en AC,directeurs régionaux et directeurs adjoints, chefs de services, chargé de communication